

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 3 MAI 2021, 19 H**

10 – Sujets d'ouverture

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021
- .02 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021
- .03 Point d'information des conseillers
- .04 Période de questions du public

12 – Orientation

- .01 1218929002 Adopter le Plan maître de plantation 2020-2024 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

20 – Affaires contractuelles

- .01 1216955001 Ratifier une convention de contribution financière avec l'organisme « Les productions Funambules Médias » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la formule virtuelle du Festival Ciné Vert - Édition 2021 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers
- .02 1217699001 Approuver quatre conventions de contributions financières avec les organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation des activités dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec la pandémie sur les personnes et les quartiers - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 170 995 \$ (RPPL21-04028-GG)
- .03 1217831006 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 800 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2021
- .04 1217831005 Approuver une convention de services avec l'organisme « Jour de la Terre » - Autoriser une dépense maximale de 105 500 \$ pour poursuivre la démarche zéro déchet auprès des commerces dans le domaine de l'alimentation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPS21-04026-GG)
- .05 1217928005 Autoriser une convention de contribution financière avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)) - Octroyer une contribution financière de 121 000 \$ à l'organisme afin de réaliser les projets des milieux de vie de l'édition 2021 du programme Projets participatifs citoyens - Autoriser un virement de crédits de 134 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (RPPL21-04027-GG)
- .06 1210674001 Autoriser une dépense totale de 200 631,38 \$, taxes incluses - Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 101 178,00 \$ pour le 1^{er} et 99 453,38 \$ pour le 2^e, taxes incluses, à « Les Pavages Dançar 2009 inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPS20-12139-OP/21-18568, lots 4 et 5 (5 soumissionnaires)

- .07 1210674003 Autoriser une dépense totale de 164 184,30 \$ taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à la compagnie « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée » pour l'arrosage de 1 500 nouveaux arbres en rues et en bordure de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement pour l'année 2021, avec l'option de un (1) renouvellement - Appel d'offres public numéro 21-18747/RPPS21-01003-OP (4 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 150 000 \$
- .08 1212614003 Autoriser une dépense totale de 74 558,99 \$, taxes incluses - Accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, pour la réalisation des phases 4 et 5 du mandat réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 68 083 \$
- .09 1217943002 Autoriser une dépense totale de 344 778,38 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Cappa construction inc. » au montant de 206 834,28 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT 2021-2) - Appel d'offres public numéro RPPV20-10114-OP (6 soumissionnaires)
- .10 1218230001 Autoriser une dépense de 1 007 228,89 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Lanco Aménagement inc. » au montant de 816 816,89 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des terrains de balle au parc du Pélican dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Appel d'offres public numéro RPPV20-11136-OP (8 soumissionnaires)

30 – Administration et finances

- .01 1217367001 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 février au 26 mars 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23)
- .02 1217699002 Autoriser un virement de crédits de 130 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public dans le secteur de la rue Beaubien (70 000 \$) et dans le secteur de la rue Masson (60 000 \$)
- .03 1217831002 Autoriser un virement de 29 710,68 \$ du compte de surplus gestion affecté - divers pour le financement du projet pilote de contrôle de l'herbe à poux, pour l'année 2021-2022
- .04 1210674004 Autoriser un virement de 20 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour la location d'une boîte à asphalte chaude de 4 tonnes avec remorque pour une période de 5 mois
- .05 1217522005 Prendre connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet de construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie déposé au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (3^e appel à projets)

40 – Réglementation

- .01 1217178001 Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Marché Angus », « Piétonnisation/inauguration Plaza », « Euro 2021, présenté par TVA sports », « Marché Masson des produits locaux », « Ciné-parc Dante », et « 5 @ 7 musicaux »
- .02 1217219002 Édicter une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers au centre d'une ruelle localisée dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

- .03 1217007001 Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6853, rue Saint-Hubert (lot 2 333 040), de l'obligation de fournir trois unités de stationnement - Fonds de compensation de 30 000 \$
- .04 1218695002 Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 235-237, rue Saint-Zotique Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$
- .05 1216235003 Édicter une ordonnance afin de modifier les heures d'usages des parcomètres RD 164, RD 165 et RD 166 situés sur l'axe Bélanger côté sud entre les rues Cartier et Chabot
- .06 1206235002 Édicter une ordonnance en vertu du *Règlement sur les tarifs* (exercice 2021) (RCA-159) afin de modifier les tarifs relatifs au stationnement réservé reliés à l'occupation du domaine public

Le secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1218929002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan maître de plantation 2020-2024 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est recommandé :

D'adopter le *Plan maître de plantation* de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, couvrant la période 2020-2024.

De mandater la Division des parcs et des installations pour assurer la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour du *Plan maître de plantation* .

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-23 16:19

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218929002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan maître de plantation 2020-2024 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, consciente de l'importance des services écosystémiques rendus par les arbres, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) maintenant Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), déposait une étude sur la canopée montréalaise. Cette étude proposait l'objectif de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025, d'évaluer le potentiel de plantation et de cibler les endroits prioritaires de plantation afin de réduire les îlots de chaleur.

Pour aider les arrondissements à accomplir les objectifs spécifiques qui leurs avaient été attribués, un programme d'aide financière comprenant plusieurs volets pour la gestion de la forêt urbaine a vu le jour. Un de ces volets visait à identifier le potentiel de plantation et les budgets requis par la réalisation de plans maîtres de plantation uniques à chacun des arrondissements.

Pour le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie, l'indice de canopée le plus récent disponible (basé sur des données de 2015) est de 19,58 %. L'effort de plantation fixé pour Rosemont–La Petite-Patrie par le plan canopée est une bonification de 3344 plantations d'arbres à son inventaire de 2012. Dans cette même foulée et dans le cadre des orientations en transition écologique de l'Arrondissement, ce dernier s'est fixé l'objectif encore plus ambitieux de 30 % de canopée. Dans ce contexte, la réalisation d'un plan maître de plantation devenait un outil de travail indispensable. La prospection des sites et l'analyse de la biodiversité de la forêt rosepatricienne ont été réalisées par le SGPMRS au cours de l'année 2020. Ces actions ont permis à la Division des parcs de compléter le plan maître de plantation de l'Arrondissement et de débiter sa mise en œuvre.

Tel que convenu avec le SGPMRS, l'Arrondissement dépose donc son plan maître de plantation d'arbres au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 26 0272 (1200674006) - 2 novembre 2020 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 999 301 \$ pour la réalisation du projet de 2000 nouvelles plantations d'arbres et autoriser un virement de crédits du Fonds réservé pour les parcs et terrains de jeux de 500 000 \$ pour l'achat d'arbres à la Direction des travaux publics en 2021.

Résolution CA20 260084(1208200002) - 6 avril 2020 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 773 400 \$ pour le financement de la main d'oeuvre cols bleus et des autres familles de dépenses pour la réalisation du programme de plantation des arbres.

Résolution CA19 260366 (1198200008) - 2 décembre 2019 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 140 545 \$ pour le financement de 5 postes temporaires et autres familles de dépenses à la Direction des travaux publics pour la réalisation du projet de 2 000 nouvelles plantations d'arbres.

Résolution CA19 260330 (1198200006) - 4 novembre 2019 : Autoriser un virement de crédits de 550 000 \$ du Fonds réservés - parcs et terrains de jeux pour l'achat d'arbres.

DESCRIPTION

Extrait du guide d'élaboration du *Plan maître de plantation (SGPMRS 2018)* : "Afin d'optimiser la résilience de la forêt urbaine face aux changements globaux appréhendés, chaque arrondissement doit se doter d'une vision à long terme de la composition souhaitée et traduire cette vision dans la planification des plantations".

Pour chaque arrondissement, quatre principaux objectifs sont visés par le plan maître de plantation et sont définis plus bas :

- Définir le potentiel de plantation sur le territoire public d'un arrondissement [soit la quantité d'emplacements disponibles pour la plantation sur le domaine public];
- Évaluer la diversité du patrimoine arboricole actuel en vue d'établir des stratégies d'amélioration de la résilience pour les plantations futures;
- Fixer un objectif de plantation, évaluer les ressources nécessaires et établir le phasage du plan maître de plantation;
- Établir des stratégies de mise en œuvre du plan maître de plantation.

Le présent dossier décisionnel vise donc à adopter le *Plan maître de plantation* de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, incluant notamment les quatre éléments nommés ci-haut, en plus d'objectifs propres à l'arrondissement quant à son indice de canopée.

JUSTIFICATION

Afin d'aider les arrondissements à atteindre l'objectif de plantation qui leur a été attribué dans le cadre du plan d'action canopée, et surtout, être en mesure d'établir si leur territoire possède un potentiel de plantation au minimum équivalent à cet objectif, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR, aujourd'hui Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports; SGPMRS) a établi en 2018 un guide d'élaboration d'un plan maître de plantation en arrondissement. À terme, il est souhaité que chaque arrondissement se munisse d'un plan maître de plantation identifiant entre autres le potentiel de plantation de son territoire et permettant ainsi de se positionner sur la faisabilité d'atteindre la quantité de nouvelles plantations demandée.

En adoptant le *Plan maître de plantation*, l'Arrondissement se dote d'un outil de gestion,

mais aussi d'un outil de planification permettant d'établir les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et les stratégies de mise en œuvre pour y parvenir. Il offre également l'opportunité de dresser un portrait de la diversité actuelle de la forêt urbaine de l'arrondissement pouvant guider le choix des plantations futures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en œuvre du *Plan maître de plantation* représente un engagement financier annuel de l'Arrondissement jusqu'en 2024. Voir la section *Décisions antérieures* pour connaître les engagements financiers à ce jour.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'aligne avec la Plan climat 2020-2030, chantier B - Mobilité, urbanisme et aménagement, Action 20: Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur.

S'aligne également avec la planification stratégique Montréal 2030, Orientation 1 - Accélérer la transition écologique, Priorité 2 - Enraciner la nature en ville.

Les objectifs déclinés dans ces plans sont mis en œuvre entre autres par la réalisation des actions proposées par le *Plan d'action de la canopée montréalaise 2015-2025* et par le *Plan maître de plantation 2020-2024* de l'Arrondissement.

À l'échelle de l'arrondissement, le *Plan maître de plantation* de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie rejoint la troisième orientation du plan de transition écologique « *La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie : agir pour l'avenir !* » adopté en novembre 2020, soit des milieux de vie verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les mesures incluses dans le *Plan maître de plantation* feront l'objet de communications ponctuelles au cours des années de déploiement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Plan maître de plantation* s'inscrit dans une action déjà en cours; la plantation massive d'arbres sur le territoire a débuté en 2020 et se poursuit en 2021. Le phasage présenté dans le *Plan maître de plantation* sera actualisé annuellement par la Division des parcs et des installations, à la fin de la plantation annuelle. Le phasage pourra être actualisé au fil du temps, en fonction de l'évolution des éléments inclus au plan.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BÉDARD, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 16 avril 2021
Daniel BÉDARD, 15 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BOULANGER-MESSIER
Ingénieure forestière

ENDOSSÉ PAR

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2021-04-15

**Dossier # : 1216955001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Ratifier une convention de contribution financière avec l'organisme « Les productions Funambules Médias » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la formule virtuelle du Festival Ciné Vert - Édition 2021 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers

Il est recommandé :

De ratifier la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Les productions Funambules Médias », pour la réalisation du Festival Ciné Vert;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Les productions Funambules Médias » une contribution financière de 3 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-23 08:55

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216955001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Ratifier une convention de contribution financière avec l'organisme « Les productions Funambules Médias » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la formule virtuelle du Festival Ciné Vert - Édition 2021 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers

CONTENU

CONTEXTE

Les productions Funambules Médias et Solidarité Union Coopérative (SUCO) ont uni leurs forces pour offrir, pour une troisième année consécutive, le Festival Ciné Vert. L'organisme *Les productions Funambules Média* a déposé une demande de contribution financière à l'Arrondissement pour le soutien à la réalisation de ce festival qui a été présenté exceptionnellement en mode virtuel en raison des contraintes liées à la pandémie due à la COVID-19 et en respect aux consignes de la Santé publique.

Par sa sélection de films d'actualité tels que les changements climatiques, l'agroécologie, l'extractivisme, la consommation responsable, etc., le Festival Ciné Vert offre une plateforme d'éducation citoyenne sur les enjeux environnementaux et propose des exemples et des solutions à la crise climatique, en soulignant l'existence de nouveaux modes de vie et de nouvelles façons de faire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 260165 du 6 mai 2019 : Autoriser un virement de crédits de 1 365 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de projections en plein air de films documentaires au parc Molson (1196955001)

DESCRIPTION

Ciné Vert est un festival de films documentaires sur l'environnement, qui vise le rayonnement d'œuvres cinématographiques locales et internationales, ainsi que la création d'espaces d'échanges et de convergence autour des enjeux actuels, menant à la

mobilisation et à la mise sur pied d'initiatives porteuses en matière de transition écologique. Ce type de répertoire cinématographique est difficilement accessible pour les citoyens et le Festival Ciné Vert en facilite l'accès et la compréhension en offrant les films gratuitement et en démystifiant des concepts écologiques qui peuvent paraître complexes. C'est pourquoi le Festival Ciné Vert accompagne les spectateurs par le biais de différentes activités mobilisatrices autour des films et des enjeux soulevés par ceux-ci : panels, exposition virtuelle et soirée de courts métrages.

JUSTIFICATION

Ce festival rejoint tout à fait les orientations de la transition écologique de l'Arrondissement, notamment en s'engageant à être un festival écoresponsable. Il promeut également l'engagement social et citoyen envers la transition écologique.

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie offrira une contribution financière de 3 000 \$ pour la réalisation du Festival Ciné Vert qui aura lieu en avril 2021. Le Festival Ciné Vert est chapeauté par deux organismes : Les productions Funambules Médias et SUCO. La contribution financière sera versée à l'organisme Les productions Funambules Médias.

En devenant partenaire d'un tel événement, l'Arrondissement démontre son réel intérêt à mobiliser les résidents de Rosemont-La Petite-Patrie dans son projet de transition écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme versée à l'organisme Les productions Funambules Médias est de 3 000 \$ (taxes incluses, le cas échéant) et provient du compte de surplus de gestion affecté - divers. Les crédits non utilisés devront être retournés au compte de surplus de gestion affecté - divers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans une perspective de développement durable et dans la mission municipale de l'Arrondissement. L'organisme s'engage à offrir un festival écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun, le Festival Ciné Vert est présenté en mode virtuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mi-avril : début du festival

17, 18 et 21 avril : diffusions des films soutenus par la maison de la culture de Rosemont-La Petite-Patrie

Fin avril : fin du festival

Mai ou juin : dépôt du bilan avec les statistiques de fréquentations

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Évelyne ARSENAULT
Agente culturelle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-08

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1217699001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Approuver quatre conventions de contributions financières avec les organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation des activités dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec la pandémie sur les personnes et les quartiers - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 170 995 \$ (RPPL21-04028-GG)

Il est recommandé :

D'approuver les quatre conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes suivants, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organismes	Contributions 2021			Contributions 2022
	Arrondissement	SDIS	MSP-Covid	Arrondissement
L'Accès-cible Jeunesse Rosemont				10 670 \$
Carrefour communautaire Montrose inc.	5 240 \$			7 260 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue / PACT de rue	64 560 \$	4 145\$	15 000 \$	57 120 \$

Centre communautaire Petite-Côte	5 000 \$			2 000 \$
Total	74 800 \$	4 145 \$	15 000 \$	77 050 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de contributions financières;

D'accorder un soutien financier pour un montant total de 170 995 \$ aux organismes désignés ci-dessus, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-23 08:57

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217699001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Approuver quatre conventions de contributions financières avec les organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation des activités dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) et de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec la pandémie sur les personnes et les quartiers - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 170 995 \$ (RPPL21-04028-GG)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 35 ans, la Ville de Montréal reconnaît l'importance de tout mettre en œuvre pour garantir aux Montréalais et Montréalaises un maximum de sécurité. En 1982, une action précise en ce sens a été mise sur pied avec le Programme de sécurité urbaine « Tandem Montréal ». Depuis, un nouveau Programme montréalais a été adopté par le conseil municipal le 17 juin 2003, soit le document « Orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements ».

Ce programme vise une action de nature préventive et axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens en matière de sécurité urbaine. Également, le programme a pour objectif de trouver des solutions aux problèmes locaux de sécurité.

Par ailleurs, le 10 novembre 2020, le ministère de la Sécurité publique (MSP) annonçait l'octroi d'une aide financière d'urgence de 250 000 \$ à la Ville de Montréal pour soutenir ses efforts face aux défis vécus en contexte de pandémie de la COVID-19. Conformément aux balises du MSP, cette mesure temporaire, dont la responsabilité administrative relève du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), est destinée spécifiquement à la bonification ou l'ajout d'interventions communautaires dans l'espace public afin de favoriser la sécurité et la cohabitation ainsi qu'à offrir des services de proximité adaptés aux besoins de la population, en collaboration avec les organismes qui agissent sur leur territoire.

Le présent dossier prévoit l'octroi d'un montant total de 170 995 \$ pour la réalisation de projets en sécurité urbaine dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui se termineront au plus tard le 31 décembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 2008 du 9 décembre 2020 - Autoriser la réception d'une contribution financière de 250 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) en raison des besoins créés par la COVID-19 pour soutenir la coordination des interventions sociales et offrir des services de proximité adaptés aux besoins des citoyens, pour l'année 2021

CA20 260105 du 4 mai 2020 - Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » – Octroyer une contribution financière maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, afin de soutenir la réalisation d'un projet de travail de rue et de médiation sociale sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la période de mai 2020 à mars 2021, à même le budget de fonctionnement (RPPC20-04048-GG) (1203653002)

DESCRIPTION

La réalisation des projets doit se concrétiser dans les délais prescrits dans chacune des conventions.

Nom de l'organisme : L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont

Nom du projet : Entre Quatre Coins

Durée : 1 janvier au 31 décembre 2022

Brève description :

Le projet offre à deux cohortes de seize jeunes âgés de 12 à 17 ans la possibilité de participer gratuitement à une session de dix cours mixtes de boxe, jumelés à des ateliers de prévention sur des thèmes tels que l'affirmation de soi, l'estime de soi, le pouvoir et l'écoute du non, le consentement, le non verbal, la posture, etc. De plus, lors de chacune des cohortes, une attention particulière sera portée à la sécurité des jeunes filles en leur offrant deux cours spécialisés d'autodéfense donnés par le centre de prévention des agressions de Montréal.

Nom de l'organisme : Carrefour communautaire Montrose inc.

Nom du projet : Action Vigilance Aînés

Durée : 10 mai 2021 au 31 décembre 2022

Brève description :

Le projet offre un programme de formation aux aînés des quartiers Rosemont et La Petite-Patrie afin de faire connaître les diverses formes d'abus et de maltraitance que ces derniers peuvent vivre et aussi faire connaître les ressources disponibles. Cette formation, à l'aide d'outils dynamiques et interactifs, permettra aux bénévoles aînés d'agir directement au sein de leur communauté afin de contrer la maltraitance et l'exploitation financière. Ce projet vise ainsi à mettre en place un programme de sentinelle communautaire visant à stimuler la solidarité sociale envers les aînés isolés ou en détresse.

Nom de l'organisme : Projet Ado Communautaire en Travail de rue / PACT de rue

Nom du projet : Travail de rue et Médiation sociale

Durée : 5 mai 2021 au 31 décembre 2022

Brève description :

Depuis quelques années, il y a eu un accroissement de la présence d'adultes à statut précaire vivant en situation d'itinérance et d'autres problématiques sociales dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Cela, dans certains cas, amène un choc des cultures entre cette population et les commerçants et résidents des deux quartiers. La situation s'avère plus significative autour du métro Jean-Talon et de la promenade Masson

dans le quartier Rosemont. Le projet proposé vise à assurer la présence des travailleurs de rue dans les deux quartiers pour 2021 et 2022 ainsi qu'une ressource en médiation sociale et médiation culturelle pour l'année 2021 seulement. L'objectif est de donner l'occasion aux participants en situation d'itinérance de prendre part à des activités de médiation culturelle en vue de créer un lieu d'échanges et de rencontres avec le voisinage. Les activités proposées concernent l'enjeu de l'inclusion et de la transformation sociale par l'utilisation de la culture.

Nom de l'organisme : Centre communautaire Petite-Côte

Nom du projet : En sécurité aux Habitations Rosemont

Durée : Septembre 2021 à novembre 2022

Brève description :

Le projet comprend trois volets. Le volet « Marche exploratoire » : analyse, à partir de critères de sécurité pour les personnes, avec différents intervenants (OMHM, SPVM, Arrondissement, Association de locataires) et résident.es, se fait sous forme de « marche animée » et chaque intervenant.e repart avec des éléments à améliorer pour augmenter la sécurité des résidents. Le volet « Autodéfense » : en collaboration avec le Centre de prévention des agressions de Montréal, des activités de prévention pour des groupes de femmes et d'enfants qui résident aux Habitations Rosemont seront mises en place. Pour les aînés, des ateliers de prévention en collaboration avec l'organisme « Plein Pouvoir » seront également mis en place. Le volet « Séances information pour les aînés » : des ateliers « se déplacer dans la ville » avec Tandem seront mis en place.

JUSTIFICATION

Les activités visées par ces projets concernent un ou plusieurs des objectifs suivants : soutenir des initiatives favorisant une intervention de proximité auprès des jeunes en rupture sociale, soutenir des initiatives favorisant la sécurité des aînés, soutenir des initiatives favorisant la sécurité des gemmes et/ou accompagner les personnes en situation d'itinérance et faciliter la cohabitation sociale dans l'espace public. Les résultats souhaités visent à répondre à un ou plusieurs de ces objectifs et permettre aux clientèles visées d'améliorer les conditions dans lesquelles elles évoluent.

Avec la pandémie, les problématiques de vulnérabilités, d'insécurité et de cohabitation dans l'espace public se sont accentuées. Une présence accrue d'intervenant.e.s qualifié.e.s dans certains secteurs est un besoin avéré et exprimé par les acteurs en sécurité urbaine consultés par le MSP et la Ville de Montréal.

Les organismes concernés sont des organismes à but non lucratif dûment incorporés qui ont pour mission d'offrir des activités dans le champ social et communautaire aux résidents de la communauté. Une convention viendra lier chacun des organismes et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Un suivi sera effectué pour veiller à l'atteinte des résultats et de la conformité de la gestion du projet en général.

Ces projets s'inscrivent dans l'Axe 2 du plan d'action en développement social de l'Arrondissement : contribuer au bien-être et à la qualité de vie des collectivités en favorisant l'inclusion et la mixité sociale, en fonction des besoins exprimés localement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2021, le coût total pour ces projets s'élève à 93 945 \$. L'Arrondissement contribuera pour un montant de 74 800 \$ via le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social; le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, dans le cadre du programme Tandem, contribuera pour un montant de 4 145 \$ et le Ministère de la Santé publique, via l'aide financière d'urgence MSP-COVID, contribuera pour un montant de 15 000 \$.

Pour 2022, le coût total pour ces projets s'élève à 77 050 \$ et l'Arrondissement contribuera pour la totalité du montant par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture des sports, des loisirs et du développement social.

Organismes	Contributions 2021			Contributions 2022
	Arrondissement	SDIS	MSP-Covid *	Arrondissement
L'Accès-cible Jeunesse Rosemont				10 670 \$
Carrefour communautaire Montrose inc.	5 240 \$			7 260 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue / PACT de rue	64 560 \$	4 145\$	15 000 \$	57 120 \$
Centre communautaire Petite-Côte	5 000 \$			2 000 \$
Total	74 800 \$	4 145 \$	15 000 \$	77 050 \$

Numéro d'engagement : DCSLDS2117

*Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, dans le cadre de son entente avec le ministère de la Sécurité publique. Conséquemment, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier s'inscrit dans le Chantier A du nouveau Plan climat 2020-2030 Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre : « Mobilisation de la communauté montréalaise ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Depuis plusieurs années, la Ville joue un rôle de premier plan au chapitre de la prévention de la criminalité. La Ville est reconnue aux plans national et international pour son engagement dans la prévention de la criminalité et pour son intérêt à faire de son territoire un lieu sûr. Le Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements a participé activement à la diminution des cambriolages, des actes de vandalisme et de petites criminalités dans les arrondissements ainsi qu'à l'augmentation du sentiment de sécurité des citoyens.

De plus, les interventions déployées dans le cadre du projet de travail de rue visent à réduire les préjudices causés par la pandémie tout en recherchant des solutions équitables et inclusives aux enjeux vécus par une partie de la population. En ce sens, le projet soutenu permettra d'aller plus loin dans l'aide offerte par la Ville aux personnes vulnérables.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations en cours de réalisation. Si la situation perdure, le responsable de la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

Par ailleurs, c'est dans le cadre de la pandémie actuelle que la Ville a reçu ce soutien financier du MSP. L'utilisation de ce budget de dépense additionnelle permettra à la Ville

d'adoucir les effets néfastes de la pandémie qui perdure, auprès des populations les plus vulnérables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : signature des conventions et début des premiers projets pour 2021

Décembre 2021 : fin des projets pour 2021

Janvier 2022 : début des premiers projets pour 2022

Décembre 2022 : fin des projets pour 2022

Janvier 2023 : dépôt des derniers rapports finaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pierre-Luc LORTIE, 16 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas DESCHATELETS
Agent de développement - culture et événements publics

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social

Le : 2021-04-16

**Dossier # : 1217831006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 800 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2021

Il est recommandé :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et l'organisme « Regroupement des éco-quartiers », pour bonifier le salaire de trois patrouilleurs dans le cadre du programme *Éco-quartier* de l'Arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » une contribution financière de 4 800 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 15:19

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217831006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 800 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2021

CONTENU

CONTEXTE

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit, encore cette année, le projet de patrouille de sensibilisation environnementale en collaboration avec les éco-quartiers de la Ville de Montréal. Fort de l'enthousiasme soulevé par cette campagne et de l'expérience acquise, le REQ, qui est responsable de la gestion de la patrouille verte, a invité l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à participer à l'édition 2021 en complément des mandats et financements octroyés par certains services centraux de la Ville de Montréal.

L'Arrondissement bénéficie des services d'une patrouille verte depuis plusieurs années dans le cadre de son programme *Éco-quartier* . Bien qu'une banque d'heures dédiée à la supervision de la patrouille verte soit incluse dans le plan d'action de l'éco-quartier, les salaires des patrouilleurs ne sont pas inclus dans le contrat de services du programme signé avec Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ). En effet, le financement des patrouilles vertes vient pour l'essentiel d'une subvention de Service Canada. Ainsi, selon les montants obtenus de ces subventions, les services rendus par les patrouilleurs peuvent varier d'une année à l'autre. De plus, il revient à l'Arrondissement d'accepter ou de refuser chaque année s'il désire compléter le mandat de la patrouille verte. L'Arrondissement conserve ainsi un meilleur contrôle sur les montants accordés annuellement pour la présence des patrouilleurs et le nombre d'heures consacrées aux volets d'intervention de son programme *Éco-quartier* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 26 0191 - 3 juin 2019 - Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800 \$ à l'organisme "Regroupement des éco-quartiers" en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2019.

CA20 26 0104 - 4 mai 2020 - Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800 \$ à l'organisme "Regroupement des éco-quartiers" en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2020.

DESCRIPTION

La Patrouille verte permet d'effectuer de la sensibilisation et de l'éducation auprès des citoyens en lien avec les thématiques environnementales de l'heure (eau, matières résiduelles, etc.). La contribution financière permettra de financer l'embauche estivale de trois étudiants. L'éco-quartier de Rosemont-La Petite-Patrie encadrera les étudiants associés à la patrouille verte.

En 2021, il est proposé que les patrouilleurs travaillent 45 % du temps sur les mandats en provenance du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, du Service de l'environnement et du bureau de la transition écologique de la Ville de Montréal.

Les citoyens de l'arrondissement seront ainsi sensibilisés sur les quatre thèmes suivants :

- o Gestion des matières résiduelles
- o Gestion de l'eau
- o Promotion et protection de la forêt urbaine
- o Sensibilisation aux vagues de chaleur et aux changements climatiques

Pour près de la deuxième moitié du temps de travail (45 %), l'Arrondissement pourra choisir, en collaboration avec l'éco-quartier, d'autres mandats sur les enjeux environnementaux locaux en lien avec les volets d'intervention prévus au plan d'action de l'éco-quartier, soit la gestion des matières résiduelles, la propreté et la mobilité durable.

Le REQ prévoit former les patrouilles pour effectuer leur travail pendant 10 % de leur temps de travail.

Une reddition des heures réalisées par les patrouilleurs pour chacun des volets du programme *Éco-quartier* sera remise à l'Arrondissement chaque mois. Un rapport final sera rédigé par le REQ et remis au plus tard en décembre 2021.

JUSTIFICATION

Cette patrouille appuie et maximise les efforts sur le terrain de l'éco-quartier de Rosemont-La Petite-Patrie auprès de la population tout en permettant à des jeunes d'acquérir une expérience de travail visant à consolider et à mettre en pratique leurs connaissances à l'égard de différentes problématiques environnementales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majorité du financement du projet provient d'une subvention de Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada 2021. Une contribution financière du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, du Service de l'environnement et du bureau de la transition écologique contribue également au projet. La contribution financière demandée permet de bonifier le salaire de trois patrouilleurs afin d'œuvrer sur le territoire de l'arrondissement. Selon la subvention reçue de Service Canada, les trois patrouilleurs seront embauchés pour une période de 9 à 12 semaines, soit de la fin mai au mois d'août.

Le versement de la contribution, imputé dans le budget de fonctionnement du développement durable, sera effectué suivant la réception de la confirmation écrite de l'octroi du financement du programme Emplois d'été Canada.

Numéro d'engagement : DCSLDS2118

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions de la patrouille verte sont en accord avec le plan stratégique triennal de transition écologique de l'Arrondissement, notamment pour les aspects suivants :
Orientation : DES MILIEUX DE VIE VERTS; sous-objectif : ATTEINDRE LE ZÉRO DÉCHET
Mesure spécifique : Élargissement de l'offre de collecte des résidus alimentaires aux commerces, aux établissements d'enseignement et aux bâtiments de plus de huit logements

Orientation : DES MILIEUX DE VIE Tournés vers la mobilité durable; sous-objectif : MISE EN ŒUVRE DU PLAN VISION VÉLO

Mesure spécifique : Formation de partenariats avec les institutions, les établissements d'enseignement, les employeurs et les commerçants afin de promouvoir les déplacements à pied et à vélo auprès de leur clientèle et de leur personnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le mandataire s'assurera de mettre en place les mesures appropriées pour protéger les citoyens ainsi que ses employés en respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement dans le but de protéger la population en raison de la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication sont prévues par le REQ pour promouvoir la patrouille verte. L'éco-quartier de Rosemont-La Petite-Patrie communiquera également les actions de la Patrouille verte dans le cadre de ses activités de communication prévues au programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les patrouilleurs seront en action à partir du lundi 31 mai 2021, et ce jusqu'au 30 juillet pour les mandats de neuf (9) semaines et jusqu'au 21 août pour les mandats de 12 semaines, selon la contribution financière qui sera obtenue du programme Emplois d'Été Canada 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUBOIS, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélissa LAROCHELLE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-13

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1217831005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services avec l'organisme « Jour de la Terre » - Autoriser une dépense maximale de 105 500 \$ pour poursuivre la démarche zéro déchet auprès des commerces dans le domaine de l'alimentation de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers (RPPS21-04026-GG)

Il est recommandé :

D'approuver une convention de services à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Jour de la Terre »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de services;

D'autoriser une dépense maximale de 105 500 \$ pour poursuivre la démarche zéro déchet auprès des commerces dans le domaine de l'alimentation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217831005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de services avec l'organisme « Jour de la Terre » - Autoriser une dépense maximale de 105 500 \$ pour poursuivre la démarche zéro déchet auprès des commerces dans le domaine de l'alimentation de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers (RPPS21-04026-GG)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2018, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a pour objectif de diminuer son empreinte écologique en s’engageant dans une démarche zéro déchet. Cette démarche s’articulait jusqu’à maintenant autour de deux principaux axes d’intervention :

1) Planter un programme zéro déchet dans les bâtiments municipaux

À la mairie et dans les bureaux administratifs logés au 5650, rue D'Iberville, les actions de réduction, de récupération et de valorisation des matières mises en place ont permis d’obtenir la plus haute certification du programme ICI ON RECYCLE + de Recyc-Québec, soit le niveau Élite. La mise en place de mesures de réduction, notamment l’implantation de la collecte des résidus alimentaires, se poursuit actuellement dans les bâtiments reliés aux travaux publics.

2) Développer un programme d'accompagnement de foyers désireux d'adopter un mode de vie zéro déchet

Le programme consiste en un accompagnement par trois expertes qui, via des capsules vidéo thématiques, des infolettres, un groupe Facebook privé et des ateliers pratiques, permet aux foyers participants d’adopter des habitudes de vie qui réduisent la taille de leurs poubelles et d’adopter des comportements écoresponsables. Les 100 participants de la première et deuxième cohorte ont ainsi atteint des taux de réduction respectifs de 51 % et de 42 %. Très bientôt, nous aurons les résultats de la troisième cohorte. La pandémie impacte significativement les possibilités de réduction de plusieurs foyers. Néanmoins, la mobilisation et la motivation du groupe demeurent très élevées avec un taux de participation moyen de 30 % pour les ateliers ou les rencontres de groupe.

Depuis le début de 2020, l'Arrondissement complétait sa démarche en développant un programme de sensibilisation et d'accompagnement des commerces dans le domaine de l'alimentation de son territoire en collaboration avec le Jour de la Terre (JDLT). Jusqu'à tout dernièrement, près de 127 commerces ont bénéficié de l'accompagnement de JDLT, dont 40 obtiendront l'attestation *Action réduction*. L'attestation permet aux commerces d'identifier et de mettre en place de nouvelles pratiques et actions écoresponsables visant à réduire et à valoriser davantage leurs matières résiduelles. Les secteurs ciblés pour la première année de l'accompagnement correspondaient aux secteurs ciblés pour la première phase d'implantation de la collecte des résidus alimentaires, soient Masson et Saint-Zotique d'est en ouest ainsi que le secteur de collecte à l'est de la rue Viau.

Le présent sommaire décisionnel vise à recommander la poursuite de ces efforts d'accompagnement des commerces, toujours dans le domaine de l'alimentation, mais maintenant pour le secteur situé dans le périmètre au sud du boulevard Rosemont, entre la rue D'Iberville et le boulevard Pie-IX, en excluant la rue Masson, mais en ajoutant le boulevard Saint-Laurent. Il recommande donc l'octroi d'un contrat visant l'attestation de ces commerces et ainsi maintenir le statut de chef de file de la réduction des déchets à la source et du réemploi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0164 - 4 juin 2018 - Autoriser un virement de 68 485 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la mise en place d'une démarche zéro déchet dans les bâtiments municipaux et auprès de foyers de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - 1187831002

CA20 26 0126 - 2 décembre 2019 - Approuver le projet de convention avec l'organisme « Jour de la Terre » pour la mise en place d'une démarche zéro déchet auprès des commerces de détail de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie et autoriser le virement de 99 866 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers - 1197831002

DESCRIPTION

Dans le but de mettre en place le cadre d'intervention nécessaire à la sensibilisation et à un accompagnement personnalisé des commerces menant à l'attestation *Action réduction* de ces derniers, il est proposé de recourir au service de Jour de la Terre (JDLT). Fondé en 1995, cet organisme à but non lucratif a pour mission d'accompagner les personnes et les organisations à diminuer leur impact sur l'environnement.

Le principal objectif de ce projet d'attestation des commerces est de les encourager à adopter des pratiques écoresponsables. Un guide de présentation des possibilités d'actions à mettre en place a été créé en 2020. Il regroupe un total de 20 actions avec trois niveaux de difficulté réparties sous les thèmes de la réduction, la réutilisation ainsi que le recyclage et la revalorisation. À titre d'exemple, lors des accompagnements des 40 commerces de la première cohorte de commerces, un total de 120 actions du programme d'attestation ont été mises en place par ces derniers.

Pour la poursuite du projet, une cohorte de 176 commerces a été ciblée dans un premier temps comme étant éligible à la collecte des résidus alimentaires. Une validation du domaine d'activités de ces commerces viendra par la suite confirmer si ces derniers pourront être accompagnés par le JDLT.

Les secteurs d'activités ciblés sont les suivants :

- Les cafés et boulangeries;
- Les restaurants;
- Les bars et microbrasseries;
- Les épicerie de petit/moyen volume et les dépanneurs;

- Les pharmacies offrant des produits alimentaires.

Chaque commerce participant sera sensibilisé aux pratiques de gestion et de réduction des matières résiduelles à adopter en vue de tendre vers le zéro déchet pendant une durée de 3 heures. Cet accompagnement inclut une évaluation sommaire des pratiques en place, l'identification de pistes d'amélioration et de la sensibilisation à l'implantation de la collecte des résidus alimentaires. Une formation au tri sera également donnée. Finalement, la distribution d'outils de collecte, autres que les bacs (par exemple : collants pour les bacs intérieurs) sera également assurée lorsque nécessaire. L'ensemble de ces commerces qui bénéficie de cet accompagnement de base participe donc au défi zéro déchet - commerce.

Selon l'intérêt de ces 176 établissements, jusqu'à 70 commerces pourront ensuite être accompagnés de façon personnalisée afin d'obtenir l'attestation *Action Réduction*, démontrant l'atteinte d'objectifs ciblés.

L'accompagnement vers l'attestation, d'une durée de 15 heures, se fera par une conseillère en gestion des matières résiduelles (GMR) du JDLT. Plus spécifiquement, les services proposés aux commerces sont :

- Caractérisation des matières résiduelles générées par l'établissement;
- Évaluation des pratiques du commerce et identification d'objectifs concrets d'amélioration et de mesures à mettre en place;
- Conseil dans le choix des actions à implanter ou à améliorer, ainsi que dans la mise en place de ces actions (exemple : mise en place d'un système de consigne);
- Dans la mesure du possible, des outils personnalisés pourront être produits pour les commerces en vue de les aider à implanter les actions retenues (par exemple : liste d'organisations locales acceptant les invendus de produits frais pour réduire le gaspillage alimentaire ou production d'affiches pour inciter les client.e.s à rapporter leurs contenants réutilisables). Ces outils pourront être partagés à plusieurs commerces s'attardant à la même problématique, le cas échéant;
- Suivi de la progression des commerces avant évaluation finale;
- Évaluation finale menant à l'attestation *Action Réduction*. Le commerce recevra ensuite son attestation et un guide de ressources afin de prévoir de nouvelles actions écoresponsables et d'améliorer son taux de valorisation.

À travers ce travail, le conseiller restera ouvert à identifier des opportunités d'économie circulaire, en fonction des matières générées et des intrants des commerçants.

Dans le cadre de la poursuite du projet, il est souhaité, dans la phase de conception, de réfléchir davantage à la façon de quantifier la réduction des matières résiduelles. En fait, en raison de la pandémie de Covid-19, un transfert de matières résiduelles des commerçants vers les citoyens a été constaté. Par exemple, la fermeture des salles à manger dans les restaurants a entraîné une augmentation des livraisons et de l'utilisation de contenants à usage unique qui se sont retrouvés dans les poubelles des citoyens. Ainsi, au lieu de quantifier seulement les matières résiduelles générées dans le commerce, une réflexion sera effectuée afin de trouver une méthodologie pour quantifier la réduction de l'utilisation de ces contenants à usage unique, par exemple.

JUSTIFICATION

En plus de compléter la démarche zéro déchet de l'Arrondissement, le développement du programme d'accompagnement des commerces s'inscrit dans les priorités visant à faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable. À terme, il vise à constituer un réseau convivial d'économie circulaire et de partage accessible aux citoyens ainsi qu'aux

commerces et organismes intéressés.

De plus, dans son plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, le Service de l'environnement identifie trois priorités d'intervention, dont le détournement des matières organiques de l'enfouissement. Certaines actions de cette priorité visent à inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte (ajustement des outils de collecte, espacement des collectes d'ordures ménagères) ainsi que l'interdiction progressive, sur la durée du plan directeur, de l'élimination des matières organiques pour les commerces et épiceries.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un virement de 105 500 \$ net du compte de surplus de gestion divers sera nécessaire pour défrayer les coûts reliés à cette convention.

Cette somme maximale sera payée en plusieurs versements en commençant par les frais fixes d'opération du projet. La facturation sera par la suite ajustée en fonction du nombre réel de commerces accompagnés.

L'organisme JDLT est enregistré comme un organisme de bienfaisance qui détient un numéro de charité. Aucune taxe ne sera donc applicable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme d'accompagnement des commerces est en accord avec le plan de la transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie *LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE: AGIR POUR L'AVENIR !* Elle s'inscrit dans l'orientation DES MILIEUX DE VIE VERTS, sous-objectif ATTEINDRE LE ZÉRO DÉCHET et la mesure spécifique de la mise en œuvre du programme d'accompagnement Défi Zéro déchet destiné aux commerces de l'arrondissement, en collaboration avec le Jour de la Terre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sera le premier à mettre sur pied un programme d'accompagnement de ces commerces incluant une attestation écoresponsable de ces derniers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le mandataire s'assurera de mettre en place les mesures appropriées pour protéger les citoyens ainsi que ses employés en respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement dans le but de protéger la population en raison de la pandémie de COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan et les outils de communication seront élaborés conjointement avec l'organisme et la Division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : Approbation de la convention de services par le conseil d'arrondissement

Août 2021 : Fin des accompagnements de base du défi zéro déchet

Avril 2022 : Fin des accompagnements personnalisés menant à l'attestation *Action Réduction*

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélissa LAROCHELLE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-13

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social

**Dossier # : 1217928005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser une convention de contribution financière avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)) - Octroyer une contribution financière de 121 000 \$ à l'organisme afin de réaliser les projets des milieux de vie de l'édition 2021 du programme Projets participatifs citoyens - Autoriser un virement de crédits de 134 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers (RPPL21-04027-GG)

Il est recommandé :

D'approuver une convention avec contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal) pour réaliser les projets des onze milieux de vie de l'édition 2021 du programme Projets participatifs citoyens;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » une contribution financière de 121 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour

un montant de 134 000 \$ pour le paiement de cette contribution et d'une somme payable sur le contrat de service 2020 ayant été prolongé en 2021 avec le même organisme;

D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-23 08:57

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217928005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Autoriser une convention de contribution financière avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)) - Octroyer une contribution financière de 121 000 \$ à l'organisme afin de réaliser les projets des milieux de vie de l'édition 2021 du programme Projets participatifs citoyens - Autoriser un virement de crédits de 134 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers (RPPL21-04027-GG)

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Projets participatifs citoyens (PPC) de l'Arrondissement a pour objectifs de :

- Favoriser l'implication des citoyens à l'amélioration de leur quartier;
- Faciliter l'organisation de groupes de citoyens et la réalisation de projets citoyens;
- Faire décider démocratiquement les citoyens d'un ou des projets prioritaires à réaliser dans leur quartier;
- Favoriser la création de liens sociaux entre voisins.

Pour l'édition 2021 du programme, l'Arrondissement a mandaté la « Société de développement communautaire de Montréal » pour mobiliser et encadrer onze milieux de vie, soit des regroupements de citoyen.ne.s organisés et reconnus par l'Arrondissement dans le cadre du programme. Les onze milieux de vie, parrainés par la « Société de développement communautaire de Montréal », ont élaboré différents projets à mettre en oeuvre dans leurs territoires. Pour soutenir la réalisation de ces projets, l'Arrondissement désire offrir une contribution financière de 10 000 \$ à chaque milieu de vie.

En parallèle, pour l'édition 2020 du programme PPC, l'Arrondissement a octroyé un contrat de services professionnels à la « Société de développement communautaire de Montréal » pour encadrer les huit milieux de vie retenus. Avec la pandémie de COVID-19, ce contrat a été prolongé jusqu'au 30 juillet 2021. Une partie des sommes de ce contrat, soit 13 000\$, provenait du budget de fonctionnement de 2020 et n'est plus disponible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 26 0267 - 2 novembre 2020

Autoriser une dépense nette de 152 856,49 \$ - Octroyer un contrat au montant total de 156 446,48 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif, « Société de développement communautaire de Montréal », pour les services professionnels en mobilisation et intervention citoyenne auprès de 11 milieux de vie dans le cadre de l'édition 2021 du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPS20-10116-GG) - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

CA20 26 0268 - 2 novembre 2020

Approuver un avenant à la convention de services intervenue avec l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » pour réaliser l'édition 2020 du programme « Projets participatifs citoyens », afin de prolonger le contrat jusqu'au 30 juin 2021 (RPPS19-11082-GG)

CA 19 26033 - 2 décembre 2019

Octroyer un contrat de gré à gré de 128 243,12 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif, « Société de développement communautaire de Montréal » (communément nommé Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM)), pour les services professionnels en mobilisation et intervention citoyenne auprès de 8 milieux de vie, dans le cadre de l'édition 2020 du programme « Projets participatifs citoyens » (RPPS19-11082-GG) - Autorisation d'un virement de crédits de 57 103,06 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers

CA18 - 2 octobre 2018

Approuver la création du programme « Projets participatifs citoyens » de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie et adopter son Cadre de référence

DESCRIPTION

Le présent projet vise le soutien financier, jusqu'à concurrence de 121 000 \$, à l'organisme « Société de développement communautaire de Montréal » qui parraine les onze milieux de vie de l'édition 2021 du programme « Projets participatifs citoyens », pour la réalisation des projets citoyens retenus par ces onze milieux de vie.

Le projet de convention avec l'organisme est inclus en pièce jointe au présent dossier. Une reddition de comptes est prévue par la production d'un rapport final.

Également, ce projet vise à recueillir les sommes nécessaires pour financer le contrat de services professionnels auprès de la « Société de développement communautaire de Montréal » pour l'édition 2020 du programme PPC.

JUSTIFICATION

Le projet de la « Société de développement communautaire de Montréal » s'inscrit en continuité du programme Projets participatifs citoyens de l'Arrondissement en permettant de réaliser les projets des onze milieux de vie de l'édition 2021.

L'approbation du conseil est nécessaire pour signer une convention avec un OBNL, ainsi que pour autoriser un virement du compte de surplus de gestion affecté - divers.

En parallèle, ce projet est nécessaire pour compléter le financement du contrat de services professionnels octroyé à la « Société de développement communautaire de Montréal » (RPPS19-11082-GG) pour l'accompagnement de l'édition 2020 du programme Projets participatifs citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme versée à l'OBNL est de 121 000 \$ (taxes incluses, si applicable) et provient du compte de surplus de gestion affecté - divers.

Le budget prévu par l'OBNL comprend un montant de 110 000 \$ pour les dépenses directement en lien avec les projets des onze milieux de vie (achat de matériaux, peinture et végétaux, frais de transport, rémunération d'artiste, etc.), soit 10 000 \$ par milieu de vie. Un montant de 11 000 \$ sert à couvrir les frais administratifs de l'OBNL en lien avec ces dépenses. Les sommes non engagées devront être remises à la Ville et ne sont pas transférables à une édition subséquente du programme PPC.

Les crédits non utilisés devront être retournés au compte de surplus de gestion affecté - divers.

Un montant de 13 000\$, provenant du compte de surplus de gestion affecté - divers servira à financer la fin du contrat de services professionnels auprès de la « Société de développement communautaire de Montréal » pour l'édition 2020 du programme PPC. Ce montant provenait initialement du budget de fonctionnement 2020 de l'Arrondissement, mais n'a pas été utilisé considérant le report de la fin du contrat dû à la pandémie de COVID-19. Les fonds nécessaires pour financer le contrat ont été transférés au compte de surplus de gestion affecté - divers à la fin de l'année financière 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme « Projets participatifs citoyens » s'inscrit dans une perspective de développement durable notamment par la création d'un nouvel espace de participation citoyenne soutenant l'amélioration de la qualité de vie, la socialisation, l'animation et le sentiment d'appartenance au quartier de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de la contribution financière à l'OBNL permet à l'Arrondissement de réaliser l'édition 2020 du programme Projets participatifs citoyens en offrant des ressources financières aux participant.e.s des 8 milieux de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement, dans le cas où la crise relative à la pandémie de la COVID-19 a un impact sur la réalisation des projets, l'OBNL devra soumettre pour approbation de l'Arrondissement, tout demande, ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation des projets. Une adaptation des ateliers en virtuel, notamment par le biais de la plateforme *Réalisons Montréal*, a déjà été réalisée pour permettre la poursuite des objectifs du programme malgré la pandémie.

Les projets soumis de nature événementielle pourront se dérouler uniquement lorsque la Direction de la santé publique autorisera les rassemblements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée par la Division des communications. Les outils de communications produits par l'OBNL devront intégrer le logo de l'Arrondissement et être soumis pour approbation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 mai 2021 au 30 juin 2021 : réalisation des projets

31 juillet 2021 : reddition de compte final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry SÉNÉCAL
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-13

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1210674001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense totale de 200 631,38 \$, taxes incluses - Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 101 178 \$ pour le 1er et 99 453,38 \$ pour le 2e, taxes incluses, à « Les Pavages Dancar 2009 inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPS20-12139-OP / 21-18568, lots 4 et 5 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 200 631,38 \$, taxes incluses pour le service de location de rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie;

D'accorder à « Les Pavages Dancar 2009 inc. » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 200 631,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS20-12139-OP / 21-18568, lots 4 et 5 (5 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 15:15

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210674001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Autoriser une dépense totale de 200 631,38 \$, taxes incluses - Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 101 178 \$ pour le 1er et 99 453,38 \$ pour le 2e, taxes incluses, à « Les Pavages Dancar 2009 inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation – Appel d’offres public numéro RPPS20-12139-OP / 21-18568, lots 4 et 5 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie requiert la location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateur afin de répondre à ses diverses activités d'entretien.

À la suite de cet appel d'offres public, sur chacun des deux (2) lots, cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission et l'entrepreneur « Les Pavages Dancar 2009 inc. » a été désigné comme le plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Lot 5,1 - Réfection mineure de trottoir et divers travaux de voirie :

Résolution : CA20 26 0036 - GDD 1206295001 : Autorisation d'une dépense totale de 390 938,00 \$, taxes incluses – Prolonger deux (2) contrats d'une valeur de 195 469 \$ chacun, taxes incluses, à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation – Appel d’offres public numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2.

Résolution : CA19 26 0160 du 6 mai 2019: Autoriser une dépense totale de 390 938,00 \$, taxes incluses – Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 195 469 \$ chacun, taxes incluses, à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation – Appel d’offres public numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2 (1 soumissionnaire).

Résolution CA17 26 0350 du 4 décembre 2017: Autorisation d'une dépense maximale de 164 136,01 \$, taxes incluses - Prolongation du contrat accordé à « 9297-6646 Québec inc. (Daniel C. Excavation et Transport) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois pour l'année 2018 - Appel d'offres public numéro RPPS16-11053-OP / 17-15738 (6 soumissionnaires).

Résolution CA17 26 0067 du 13 mars 2017 : Autorisation d'une dépense totale de 157 182,32 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « 9297-6646 Québec inc. (Daniel C. Excavation et Transport) » pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et incluant une option de renouvellement pour l'année 2018 - Appel d'offres public numéro 17-15738/RPPS16-11053-OP (6 soumissionnaires).

Résolution CA 16 260085 du 4 avril 2016: Autorisation d'une dépense maximale de 172 248,65 \$, taxes incluses - Prolongation du contrat accordé à « Les Constructions Cordella Canada Ltée » pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de sept (7) mois pour l'année 2016 - Appel d'offres public numéro 15-14322 / RPPS15-04035-OP (8 soumissionnaires).

Résolution CA 15 260119 du 4 mai 2015 : Autorisation d'une dépense totale de 170 717,18 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Constructions Cordella Canada Ltée » pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie pour une durée de sept (7) mois et incluant une option de renouvellement pour l'année 2016 - Appel d'offres public numéro RPPS15-04035-OP, AO 15-14322 (8 soumissionnaires).

Résolution CA 14 260179 du 2 juin 2014 : Autorisation d'une dépense de 99 959,27 \$, taxes incluses, et accorder un contrat pour une durée de sept (7) mois à « Les Constructions Cordella Ltée » pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie - Appel d'offres sur invitation numéro RPPV14-05022-OI (2 soumissionnaires).

Lot 5,2 - Divers travaux de voirie et le déneigement :

Résolution : CA20 26 0036 - GDD 1206295001 : Autorisation d'une dépense totale de 390 938,00 \$, taxes incluses – Prolonger deux (2) contrats d'une valeur de 195 469 \$ chacun, taxes incluses, à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2.

Résolution : CA19 26 0160 du 6 mai 2019: Autoriser une dépense totale de 390 938,00 \$, taxes incluses – Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 195 469 \$ chacun, taxes incluses, à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont—La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2 (1 soumissionnaire).

Résolution CA18 26 0010 du 15 janvier 2018 : Augmentation de la valeur totale du contrat de 97 268,85 \$, taxes incluses, à « Location Guay inc. » pour la location horaire d'équipement avec opérateur pour les opérations de déneigement et d'aqueduc portant ainsi

la dépense totale à 269 156,48 \$ pour le contrat visé - Appel d'offres numéro 15-14523 (4 soumissionnaires) - Contrat déjà octroyé sur une base d'heures minimum garanties.

Résolution CA15 26 0204 du 6 juillet 2015 : Octroi d'un contrat au montant de 171 887,62 \$, taxes incluses, à « Location Guay inc. », pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 15-14523 (4 soumissionnaires).

Résolution CA12 26 0191 du 3 juillet 2012 : Autorisation d'une dépense de 394 508,00 \$ et octroi de sept (7) contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12089 - (6 soumissionnaires).

Résolution CA10 260008 du 18 janvier 2010 (1092913044) : D'approuver la cession du contrat de location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur) 2009-2012 à « Excavation R. Lécuyer & fils inc. » initialement octroyé à « Entreprises Daniel Robert inc. » en vertu de la résolution CA09 260253 adoptée par le conseil d'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie le 17 août 2009.

Résolution CA09 26 0253 du 17 août 2009 : Octroi d'un contrat (option B) à « Entreprises Daniel Robert inc. » au montant de 225 750 \$ pour la location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur), pour une période de trois (3) ans, soit de 2009 à 2012 – Appel d'offres numéro 260918S (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

À la Division de la voirie, trois (3) rétrocaveuses sont nécessaires afin de réaliser les diverses activités d'entretien.

Un premier appareil est opéré en régie. Il est utilisé à l'année principalement pour l'entretien du réseau d'aqueduc, d'égout et la réfection de trottoirs.

Les deux autres appareils sont loués avec opérateur et utilisés comme suit :

La 1^{re} rétrocaveuse (lot 4) sera utilisée principalement, sans s'y limiter, pour divers travaux de voirie tels que la réfection de puisards, regards et trottoirs de semaine et pour les activités de réfection mineure de trottoirs de fin de semaine. Le contrat est d'une durée de huit (8) mois, soit du 3 mai au 28 novembre 2021.

La 2^e rétrocaveuse sera utilisée principalement, sans s'y limiter, pour divers travaux de voirie, tels que les travaux d'aqueduc et d'égout de semaine ainsi que pour les opérations de déneigement. Le contrat s'échelonnera du 3 mai 2021 au 31 mars 2022.

JUSTIFICATION

Ces deux rétrocaveuses sont nécessaires pour combler les besoins d'excavation relatifs à l'entretien du réseau d'aqueduc, d'égout ainsi que pour l'entretien et la réfection de trottoirs. Durant la période, il est parfois nécessaire d'utiliser jusqu'à trois (3) rétrocaveuses, afin de répondre aux interventions ainsi qu'aux besoins urgents comme une fuite d'aqueduc.

Lot 4 : Location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de réfection mineure de divers travaux de voirie pour huit mois (750 heures garanties).

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	Les Pavages Dancar (2009) Inc.	101 178,00 \$
2	Les Excavations DDC - 2632-2990 Québec inc.	120 723,75 \$
3	9154-6937 Québec inc - Location Guay	127 564,76 \$
4	L.J. Excavation inc.	132 163,76 \$
5	SIG-NATURE - 9115-7883 Québec inc.	155 216,25 \$
Dernière estimation réalisée		132 918,92 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	(31 740,92 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	-23,88 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	19 545,75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	19,32 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	54 038,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	53,41 %
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	127 369,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	25,89 %

Lot 5 : Location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour divers travaux de voirie et déneigeme

mois (750 heures garanties).

LOT 5: Location d'une rétrocaveuses avec opérateurs pour divers travaux de voirie et de déneigement pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour 12 mois

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (t)
1	Les Pavages Dancar (2009) Inc.	99 44
3	9154-6937 Québec inc - Location Guay	127 56
5	SIG-NATURE - 9115-7883 Québec inc.	172 46
Dernière estimation réalisée		132 97

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)
(La plus basse conforme - estimation) (33 46)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)
((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100 -25,16

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)
(La deuxième plus basse - la plus basse) 28 11

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)
((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100 16,66

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)
(La plus haute conforme - plus basse conforme) 73 00

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)
((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100 44,00

Coût moyen des soumissions conformes
(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions) 133 16

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)
((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100 1,62

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation présentée dans ce dossier a été effectuée en utilisant la moyenne des prix 2020 de location de rétrocaveuse et en indexant cette valeur de 2 %, ce qui représente un écart de 23,88 %. Pour la 1re rétrocaveuse (lot 4), la dépense est répartie entre le fond de l'eau et le PRR (Programme de réfection routière). La dépense au fonds de l'eau sera imputée au budget de fonctionnement 2021, tandis que la dépense au PRR sera imputée au

PTI 2021-2022. Pour la 2e rétrocaveuse (lot 5) la dépense est répartie entre le fond de l'eau et le budget des activités de déneigement du budget de fonctionnement 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de répondre aux besoins opérationnels de la Division de la voirie et d'atteindre les cibles d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 3 mai 2021

Début du contrat : 3 mai 2021

Fin du contrat : Lot 4: 28 novembre 2021 / Lot 5: le 31 mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUBOIS
c/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-13

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1210674003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense totale de 164 184,30 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à la compagnie « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée » pour l'arrosage de 1 500 nouveaux arbres en rues et en bordure de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement pour l'année 2021, avec l'option de un (1) renouvellement – Appel d'offres public numéro 21-18747 / RPPS21-01003-OP (4 soumissionnaires) – Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 150 000 \$

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 164 184,30 \$, taxes incluses, pour l'arrosage de 1 500 nouveaux arbres;

D'accorder à « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 164 184,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public/sur invitation numéro 21-18747- /RPPS21-01003-OP, 4 soumissionnaires;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 150 000 \$ pour l'arrosage de 1 500 nouveaux arbres en rues et en bordure de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement pour l'année 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-23 08:54

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210674003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense totale de 164 184,30 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à la compagnie « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée » pour l’arrosage de 1 500 nouveaux arbres en rues et en bordure de certains parcs et espaces verts de l'arrondissement pour l’année 2021, avec l’option de un (1) renouvellement – Appel d’offres public numéro 21-18747 / RPPS21-01003-OP (4 soumissionnaires) – Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 150 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du *Plan climat 2020-2030* et du *Plan stratégique 2030* de la Ville de Montréal, l'Arrondissement, précurseur au chapitre de la transition écologique, s'est donné le mandat d'effectuer des plantations massives d'arbres dans le but d'augmenter son indice de canopée sur tout son territoire. Dépassant largement son quota de plantation d'arbres annuel habituel, ainsi que sa capacité d'arrosage, l'Arrondissement est à la recherche d'un prestataire pour un service d'arrosage par le biais d'un appel d'offres public. Afin d'assurer leur établissement et leur survie, le prestataire réalisera l'arrosage d'une portion des arbres plantés lors de la campagne 2020 et de ceux qui seront plantés en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 26 0272 (1200674006) - 2 novembre 2020 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 999 301 \$ pour la réalisation du projet de 2 000 nouvelles plantations d'arbres et autoriser un virement de crédits du Fonds réservé pour les parcs et terrains de jeux de 500 000 \$ pour l'achat d'arbres à la Direction des travaux publics en 2021.

Résolution CA20 260084(1208200002) - 6 avril 2020 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 773 400 \$ pour le financement de la main d'oeuvre cols bleus et des autres familles de dépenses pour la réalisation du programme de plantation des arbres.

Résolution CA19 260366 (1198200008) - 2 décembre 2019 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 140 545 \$ pour le financement de 5 postes temporaires et autres familles de dépenses à la Direction des travaux publics pour la réalisation du projet de 2 000 nouvelles plantations d'arbres.

Résolution CA19 260330 (1198200006) - 4 novembre 2019 : Autoriser un virement de crédits de 550 000 \$ du Fonds réservés - parcs et terrains de jeux pour l'achat d'arbres.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat d'une année à la compagnie « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltee » pour l'arrosage de 1 500 nouveaux arbres avec une (1) option de renouvellement au montant global de 331 652,29 \$, taxes incluses, pour les deux (2) années.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public numéro 21-18747, service d'arrosage d'arbres pour l'arrondissement de Patrie s'est conclu le 19 avril 2021. Quatre (4) preneurs sur six (6) du cahier des charges ont représenté 66 % des preneurs. Conformément à cet appel d'offres public, le fournisseur « En Strathmore (1997) Ltée » est le plus bas soumissionnaire retenu. L'analyse des soumissions apparaît ci-dessous.

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)
Les Entreprises Daniel Robert inc.	258 000,00 \$	
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltee	142 800,00 \$	
Les Entreprises Roseneige inc.	168 000,00 \$	
Urbex Construction inc.	240 000,00 \$	
Dernière estimation réalisée	142 813,00 \$	
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) $((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$		

La soumission la plus basse représente une diminution de 0 % des coûts en comparaison à l'estimation. Cette estimation était basée sur les coûts d'un contrat similaire accordé en 2020 sur invitation. S'agisse des mêmes travaux dans les deux cas, le contrat octroyé en 2020 était de plus faible demande d'arrosage pour 350 arbres durant six semaines, alors que la présente soumission est de plus grande quantité d'arbres à arroser par semaine durant 16 semaines. Ainsi, il est probable que cette baisse des coûts soit due à la grande quantité d'arbres à arroser durant plusieurs semaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement. Le montant total pour ce contrat à « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée » est de 164 184,30 \$, taxes incluses.

Une option de renouvellement pour l'année 2022 a été prévue. Le montant total pour la prolongation de ce contrat à « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée » est de 164 184,30 \$ avec une majoration de 2 %, soit de 167 467,99 \$, taxes incluses pour l'année de prolongation du contrat. L'estimation du contrat avec l'option de renouvellement pour l'année 2022 est estimée à 331 652,29 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'aligne avec le *Plan climat 2020-2020*, chantier B - Mobilité, urbanisme et aménagement, action 20 : planter, entretenir et protéger 500 000 arbres dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur.

S'aligne également avec le *Plan stratégique 2030*, Orientation 1 - Accélérer la transition écologique, Priorité 2 - Enraciner la nature en ville.

Les objectifs déclinés dans ces plans sont mis en oeuvre, entre autres, par la réalisation des actions proposées par le Plan d'action de la canopée montréalaise 2015-2025 et par le *Plan maître de plantation 2020-2024* de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 3 mai 2021

Début du contrat : 15 mai 2021

Fin de l'exécution prévue du contrat : 31 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane GOYETTE
C/d parcs <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1212614003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 74 558,99 \$, taxes incluses - Accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, pour la réalisation des phases quatre et cinq du mandat réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 68 083 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense totale de 74 558,99 \$, taxes incluses, pour la réalisation des phases quatre et cinq du mandat réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, le cas échéant;

D'autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affectée - divers pour un montant de 68 083 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 15:16

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212614003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 74 558,99 \$, taxes incluses - Accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, pour la réalisation des phases quatre et cinq du mandat réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 68 083 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a lancé en 2020 un vaste chantier pour mettre de l'avant les principes de la transition écologique. Un des volets importants de cette transition passe par une réforme de la réglementation d'urbanisme afin d'y intégrer des dispositions mettant de l'avant un développement urbain plus écoresponsable.

En juin 2020, l'Arrondissement a autorisé une dépense de 103 744,24 \$ pour réaliser les phases une à trois du mandat visant à supporter la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) dans la conception de mesures réglementaires supportant la transition écologique. Ces trois premières phases incluaient une étape de recherche et développement, un travail de caractérisation du domaine privé et une proposition d'encadrement réglementaire. Le mandat incluait également la conception d'un outil de monitoring, mais ce volet du travail n'était pas inclus dans la dépense autorisée en 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 26 0122 (1er juin 2020) - Autoriser une dépense totale de 103 744,24 \$, taxes incluses - Accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, pour la réalisation d'un volet réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

DESCRIPTION

Comme pour les trois premières phases, l'Arrondissement bénéficie de l'entente-cadre 2.0 sur les services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain mise en place par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Direction de l'urbanisme (DU) des

services centraux. L'entente-cadre est valide du 19 septembre 2019 au 19 septembre 2022 ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires des trois contrats respectifs. Dans un esprit de continuité, l'Arrondissement a retenu la firme-conseil « Lemay Co inc. » pour poursuivre le travail déjà amorcé.

Les services requis sont les suivants :

- Volet outil de monitoring et approche distinctive : Développer un outil permettant de mesurer la contribution des projets et des interventions privés et publics au développement durable de chacune des unités de quartier. L'Arrondissement souhaite établir des cibles, les mesurer et les atteindre afin de réduire son empreinte écologique sur l'ensemble de son territoire et à travers chacune des interventions d'aménagement proposées. Cet outil devra aussi être développé avec l'objectif qu'ils puissent servir à faire la promotion du développement écologique sur le territoire de l'arrondissement. Les mandats parallèles menés par l'Arrondissement relativement au Plan directeur des corridors verts et de la biodiversité ainsi que la Vision d'aménagement durable des quartiers devront être intégrés au présent mandat pour assurer une intégration et une cohérence de l'outil.
- Production du rapport final, rassemblant l'ensemble des livrables du mandat.

Le plan de travail inclus en pièce jointe établit le détail des phases quatre et cinq ci-haut décrites.

JUSTIFICATION

Cette dépense est nécessaire pour mener à terme le mandat, en y intégrant des outils de suivi qui permettront à l'Arrondissement de mesurer l'impact de ses mesures sur le court, moyen et long terme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 74 558,99 \$, taxes incluses, pour les services professionnels visant réalisation des phases 4 et 5 du mandat réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le budget est prévu au surplus divers de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie, agir pour l'avenir !. Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'Arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Plusieurs retombées positives sont attendues, notamment pour le rehaussement de la canopée (plantation d'arbres), l'augmentation du taux de verdissement, la réduction de la minéralisation et la gestion des eaux de ruissellement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce mandat à connotation réglementaire fait partie d'une démarche globale intégrant d'autres mandats et gestes significatifs comme l'élaboration d'un plan directeur des secteurs et des corridors de biodiversité. L'Arrondissement établira un plan de communication soutenant l'ensemble de sa démarche en transition écologique lorsque les enjeux et cibles à atteindre seront déterminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes de réalisation sont les suivantes :

- Designer un outil permettant de mesurer la contribution des projets et interventions privés et publics au développement durable de chaque unité de quartier afin de réduire l'empreinte écologique sur l'ensemble du territoire et à travers chacune des interventions d'aménagement proposées.
- Définir les besoins de l'outil : indicateurs, fonctions, entrées, sorties.
- Développer l'outil et le mécanisme de suivi.
- Présentation préliminaire à 50 % d'avancement.
- Présentation finale (préliminaire) à 75 % d'avancement.
- Présentation finale à 100 %.
- Rapport final sur la transition écologique - domaine privé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leur connaissance, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GRONDIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

Le : 2021-04-09

**Dossier # : 1217943002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 344 778,38 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Cappa construction inc. » au montant de 206 834,28 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RMT 2021-2) - Appel d'offres public numéro RPPV20-10114-OP (six soumissionnaires)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense de 344 778,38 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RMT2021-2), le cas échéant;

D'accorder à « Construction Cappa inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 206 834,28 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV20-10114-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 31 025,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 31 025,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 60 942,50 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP, le cas échéant;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 9 951,32 \$, taxes et contingences incluses, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 15:20

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217943002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 344 778,38 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Cappa construction inc. » au montant de 206 834,28 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RMT 2021-2) - Appel d'offres public numéro RPPV20-10114-OP (six soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux consistent à la reconstruction de sections de trottoirs à différents endroits dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La liste des emplacements concernés par les travaux projetés de réfections mineures de trottoirs (RMT) comprend des RMT pour de nouveaux panneaux d'arrêt installés (construction de rampes d'accès universel), des RMT pour des corrections de trottoirs ainsi que quelques travaux complémentaires de pavage. L'appel d'offres RPPV20-10114-OP a été publié le 22 février 2021 sur le Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mars 2021. Neuf entreprises ont déposé leur soumission.

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période de l'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 25 0035 - 9 mars 2020 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : « IGF Axiom inc. » (702 327,66 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « FNX-Innov inc. » (762 049,70 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2020-2022) - Appel d'offres public RPPS19-11085-OP (six soumissionnaires) – Approbation des projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu neuf preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces neuf preneurs, trois entreprises n'ont pas déposé de soumission.

Au cours de l'appel d'offres public, aucune plainte n'a été signalée à l'Autorité des marchés publics (AMP) en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à l'entreprise « Cappa construction inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 206 834,28 \$, taxes incluses.

Afin de parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

- D'ajouter un montant de 31 025,14 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;

- D'ajouter un montant de 31 025,14 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire.

JUSTIFICATION

La DDTET ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser les travaux de construction de trottoirs. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation de ces travaux.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou Autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
Soumissionnaires conformes			
Cappa construction inc.	206 834,28 \$		206 834,28 \$
Groupe ABF INC	232 295,70 \$		232 295,70 \$
Cojalac Inc	274 777,77 \$		274 777,77 \$
De Sousa	282 346,09 \$		282 346,09 \$
Larotek Inc	284 336,62 \$		284 336,62 \$
Dernière estimation (Firme externe)	304 692,81 \$		304 692,81 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			253 329,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			22,48 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			77 502,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			37,47 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-232 264,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-52,90 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			25 461,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			12,31 %

L'Arrondissement a donné un mandat à la firme « IGF Axiom » pour faire une estimation des coûts des travaux sur la base des documents d'appel d'offres. Cette pratique permet d'obtenir un deuxième avis sur le coût des travaux. Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de la firme externe, qui est de 304 692,81 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 32,12 %.

Le coût moyen des soumissions est de 253 329,03 \$, ce qui représente un écart de 22,48 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 77 502,34 \$, soit 37,47 %.

L'analyse démontre que l'entreprise « Cappa construction inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Cappa construction inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Cappa construction inc. », détient une attestation de Revenu Québec en date du 22 février valide jusqu'au 31 mai 2021.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire « Cappa construction inc. » détient l'attestation de l'AMP.

La soumission de l'entreprise « Groupe Rock-Sol inc. » a été rejetée à cause de sa non-conformité. La Section A-Sommaire du Formulaire de soumission n'est pas dûment signée, alors que c'est une exigence générale de forme de l'appel d'offres (clause 2.6 des Instructions aux soumissionnaires du Cahier des charges) :

Un mandat de services professionnels doit être confié à « IGF Axiom inc. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA20 25 0035, au montant de 60 942,50 \$, taxes incluses.

Un mandat de services professionnels doit être confié à « Solmatech inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux au montant de 9 951,32 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes selon l'activité et l'unité d'affaires :

Description	Totaux
Travaux de RMT	206 834,28 \$
Contingences travaux (15 %)	31 025,14 \$
Variation de quantités (15 %)	31 025,14 \$
Incidences techniques	5 000,00 \$
Surveillance des travaux	60 942,50 \$
Contrôle qualitatif des matériaux	9 951,32 \$
Dépenses totales	344 778,38 \$
Dépenses nettes	314 828,62 \$

Le coût de la dépense est de 344 778,38 \$, taxes incluses. La dépense est prévue au PDI 2021-2030 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont - La Petite-Patrie, agir pour l'avenir!. Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est nécessaire que les travaux de réfections mineures de trottoirs (RMT) débutent prochainement afin qu'ils soient réalisés en 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement à la suite de l'octroi du contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 3 mai 2021

Début des travaux : mai 2021

Fin des travaux : juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leur connaissance, les signataires de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amie DUBERGER
Agente Technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-09

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques



Dossier # : 1218230001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 007 228,89 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Lanco Aménagement inc. » au montant de 816 816,89 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des terrains de balle au parc du Pélican dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie – Appel d'offres public RPPV20-11136-OP (8 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense de 1 007 228,89 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des terrains de balle au parc du Pélican, le cas échéant;

D'accorder le contrat à l'entreprise « Lanco Aménagement inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit 816 816,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV20-11136-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 122 522,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-23 08:51

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218230001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 007 228,89 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Lanco Aménagement inc. » au montant de 816 816,89 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des terrains de balle au parc du Pélican dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie – Appel d’offres public RPPV20-11136-OP (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains. La mise en oeuvre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains. Pour faire suite à l'autorisation par le conseil d'arrondissement, la Direction du développement du territoire et des études techniques a déposé la demande de financement au Programme des installations sportives extérieures (PISE) en mars dernier. Ayant obtenu une subvention de 813 358 \$, montant net, du PISE, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie souhaite mettre à niveau les trois terrains de balle existants au parc du Pélican.

De façon non limitative, les travaux au parc du Pélican consistent au réaménagement complet des terrains de balle. Les travaux incluent la réfection complète des champs intérieurs des terrains, ainsi que certains aménagements périphériques. Deux des trois terrains seront déplacés afin d'élargir l'allée centrale du parc. L'installation de nouvelles clôtures, de nouveaux arrêts-balle, la plantation de végétaux, la création de buttes végétales, du mobilier de parc tel que des bancs des joueurs, des tables des officiels ainsi que des gradins font également partie des travaux. Les nouvelles aires de jeu seront délimitées par des clôtures, des végétaux (arbres, arbustes et vivaces), un banc muret et des buttes gazonnées. Aucun travail d'éclairage n'est prévu lors de ce contrat. La nouvelle allée centrale sera gazonnée et 20 arbres d'un calibre de 50 mm seront plantés.

L'appel d'offres RPPV20-11136-OP a été publié le 18 janvier 2021 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 février 2021. Huit entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, un addenda a été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2021-01-25	2 pages

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 26 0040 - 12010350001 - 9 mars 2020 - Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme des installations sportives extérieures 2019-2029 (PISE).

CE20 0117 - 22 janvier 2020 - Prendre acte du dépôt de la liste des 17 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 15,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 17 preneurs du cahier des charges sur le site de SÉAO, dont la liste est en pièce jointe. Parmi ces 17 preneurs, neuf entreprises n'ont pas déposé une soumission.

Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte signalée à l'Autorité des marchés publics (l'AMP) en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Lanco Aménagement inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 816 816,89 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande d'ajouter un montant de 122 522,54 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en contingences dans l'enveloppe budgétaire.

JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs du réaménagement des trois (3) terrains de balle au parc du Pélican. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation de ces travaux.

Les huit soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou Autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
Soumissionnaires conformes			
Lanco Aménagement Inc.	816 816,89 \$	122 522,53 \$	939 339,42 \$
Gestion Forget inc.	879 459,30 \$	131 918,90 \$	1 011 378,20 \$
Civisol inc.	935 676,90 \$	140 351,54 \$	1 076 028,44 \$
Techniparc	996 634,65 \$	149 495,20 \$	1 146 129,85 \$
Les Excavations Super inc.	997 158,63 \$	149 573,79 \$	1 146 732,42 \$
Les Entreprises Robert Daniel inc.	1 004 896,45 \$	150 734,47 \$	1 155 630,92 \$

E2R inc.	1 054 188,53 \$	158 128,28 \$	1 212 316,81 \$
Excavation ESM inc.	1 194 147,60 \$	179 122,14 \$	1 373 269,74 \$
Dernière estimation (Arrondissement)	925 029,59 \$	83 252,66 \$	1 008 282,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 132 603,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,06%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			433 930,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			31,60%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			68 942,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-6,84%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			72 038,77 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			7,12 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 1 008 282,25 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 68 942,83 \$ (-6,84 %).

Le coût moyen des soumissions est de 1 132 603,22 \$ ce qui représente un écart de 17,06 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 433 930,32 \$, soit 31,60 %.

L'analyse démontre que « Lanco Aménagement inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Lanco Aménagement inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Lanco Aménagement inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 24 mars 2021, valide jusqu'au 30 juin 2021.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise pour l'octroi de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes selon l'activité et l'unité d'affaires :

	Totaux	PISE	RPP
Travaux	816 816,89 \$	805 783,11 \$	11 033,78 \$
Contingences (travaux)	122 522,54 \$	0,00 \$	122 522,54 \$
Contrôle qualitatif	21 840,88 \$	0 \$	21 840,88 \$
Surveillance environnementale	23 799,83 \$	0 \$	23 799,83 \$
Plantation d'arbre (Ville)	16 500,00 \$	0 \$	16 500,00 \$

Autres travaux	5 748,75 \$	0 \$	5 748,75 \$
Dépenses totales	1 007 228,89 \$	805 783,11 \$	201 445,78 \$
Dépenses nettes	919 734,23 \$	735 787,38 \$	183 946,85 \$

Le coût de la dépense est de 1 007 228,89 \$, taxes incluses.

La portion des travaux assumée par le Programme des installations sportives extérieures (PISE) représente 805 783,11 \$ de dépenses totales, soit 80 % (contingences, incidences et taxes incluses), dont le coût net de 735 787,38 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt numéro 20-027.

La portion des travaux assumée par l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie représente 201 445,78 \$ de dépenses totales, soit 20 % (contingences, incidences et taxes incluses), dont le coût net de 183 946,85 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le PDI 2021-2030 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis (736 k\$) dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures (PISE) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2023 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
38375-Programme des installations sportives extérieures (PISE)	736	-	-	-	736

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet est en lien avec au moins l'une des cinq grandes orientations du plan stratégique *La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie : Agir pour l'avenir !*, soit :

- Des milieux de vie verts;
- Des milieux de vie équitables, diversifiés et inclusifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

Une affiche de chantier est prévue dans le cadre des travaux d'aménagement pour annoncer les investissements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : avril 2021
Début des travaux : 16 août 2021
Fin des travaux : 30 novembre 2021
Délai de réalisation : 90 jours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications et aux mieux de leur connaissance, les signataires de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 7 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Billie LA ROCHE
Agente technique architecture et paysage

ENDOSSÉ PAR

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et des études techniques

Le : 2021-04-06



Dossier # : 1217367001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2021 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 février au 26 mars 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Il est recommandé de :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2021 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 février au 26 mars 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 15:29

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217367001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2021 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 février au 26 mars 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mars 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 27 février au 26 mars 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1213879003 - CA21 26 0055 Adoptée le 6 avril 2021 par le conseil d'arrondissement - Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 30 janvier au 26 février 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2021 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joanie CASTONGUAY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Simone BONENFANT
Directeur

Le : 2021-04-20



Dossier # : 1217699002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 130 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public dans le secteur de la rue Beaubien (70 000 \$) et dans le secteur de la rue Masson (60 000 \$)

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits de 130 000 \$ du compte surplus de gestion affecté - divers pour le paiement des services requis et des dépenses relatives à l'aménagement d'espaces temporaires sur le domaine public dans le secteur de la rue Beaubien (70 000 \$) et dans le secteur de la rue Masson (60 000 \$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-23 16:38

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217699002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 130 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour des aménagements temporaires sur le domaine public dans le secteur de la rue Beaubien (70 000 \$) et dans le secteur de la rue Masson (60 000 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Secteur Beaubien

À l'automne 2019, l'Arrondissement a pris possession du terrain de stationnement 311 ayant appartenu à Stationnement Montréal, situé au coin des rues Boyer et Beaubien Est, afin de le transformer en place publique éventuellement. Jusqu'à la réalisation du projet permanent, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie offrira aux citoyens la possibilité de profiter de l'espace en proposant un aménagement temporaire. En 2020, la DCSLDS a travaillé avec l'entreprise EN TEMPS ET LIEU à la conception et la réalisation de l'espace temporaire. À la fin de l'année 2020, le Service du développement économique et le Bureau du design de la Ville de Montréal ont mis à la disposition des arrondissements un montant pour créer des stations hivernales. L'Arrondissement a utilisé ces fonds afin de convertir l'aménagement estival en aménagement hivernal. En 2021, l'espace demeure toujours disponible pour accueillir un aménagement temporaire et la DCSLDS a proposé de prolonger l'occupation de l'espace par les installations créées en 2020.

Dans le cadre d'une démarche collective visant à approcher les personnes vulnérables et difficiles à rejoindre ainsi que dans un élan collectif de redynamiser la zone est de Rosemont, la DCSLDS souhaite prendre part à l'initiative des organismes communautaires du secteur et de la Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) et travailler avec les acteurs du quartier à la création d'un lieu de vie, dans cette section de l'arrondissement où les installations municipales sont manquantes.

Cette partie du présent sommaire décisionnel a pour objectif d'autoriser un virement de crédits de 70 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour deux projets d'aménagement temporaire sur la rue Beaubien.

Secteur Masson

En 2017, l'Arrondissement a déposé sa candidature dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la ville centre. Le projet a été retenu ainsi que financé et débutait en 2018, sur la rue Masson entre la 5e et la 6e Avenue, par une phase temporaire d'une durée de trois (3) étés. En 2021, la réalisation des travaux

permanents devait avoir lieu sur ce tronçon, mais en raison de la COVID-19, les travaux ont été retardés d'une année afin de permettre aux commerçants de profiter de la saison estivale sans les tracas des travaux de la phase permanente du projet. L'Arrondissement souhaite de nouveau en 2021 installer le mobilier développé au cours des dernières années.

Cette partie du présent sommaire décisionnel a pour objectif d'autoriser un virement de crédits de 60 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un aménagement temporaire dans le secteur de la rue Masson.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 26 0362 - Autoriser un virement de crédits de 75 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour l'aménagement d'un espace temporaire dans l'ancien stationnement 311, à l'angle des rues Beaubien Est et Boyer (1197699008)

DESCRIPTION

Secteur Beaubien

Pour le printemps, l'été et l'automne 2021, l'Arrondissement souhaite offrir aux citoyens la possibilité d'habiter l'espace de la place Boyer en offrant des aménagements temporaires, verts, sécuritaires et accessibles. L'aménagement développé en 2020 assure une continuité du projet hivernal de 2021 afin que l'espace soit habité à l'année, jusqu'au début des travaux permanents. Le montant associé à ce projet permettra la configuration de l'espace en mode estival et de procéder aux diverses locations de mobilier et d'éclairage afin de refléter le concept développé par la compagnie EN TEMPS ET LIEU en 2020. Une portion de ce montant servira également aux verdissements et l'entretien des végétaux tout au long de la période visée.

La DCSLDS souhaite prendre part à l'effort des organismes culturels et communautaires dans la redynamisation de l'est de Rosemont en proposant un aménagement temporaire aux abords de la rue Beaubien Est. L'aménagement sera créé en partenariat avec les acteurs du quartier afin de répondre aux problématiques et aux enjeux dans ce secteur tout en favorisant la création d'un lieu de vie et d'un sentiment d'appartenance. Le montant associé à ce projet contribuera au développement ainsi qu'à la réalisation d'un concept propre à l'espace, dans le respect des enjeux et objectifs de la transition écologique que l'Arrondissement s'est doté. Également, une portion de ce montant servira au verdissement et à l'entretien des végétaux dans l'espace, tout au long de la période visée par le projet.

Secteur Masson

Pour le printemps, l'été et l'automne 2021, l'Arrondissement souhaite remettre en place les aménagements développés par Collectif Escargo à l'été 2019. Le montant associé à ce projet permettra la réparation et la mise en place du mobilier, le marquage au sol selon les motifs du concept ainsi que le verdissement et l'entretien des végétaux tout au long de la période visée.

JUSTIFICATION

Secteur Beaubien

Afin de préparer la population au changement d'utilisation du terrain de stationnement 311, de contrer le manque d'espaces verts dans ce secteur, de réduire les espaces minéralisés de ce terrain et d'éviter de laisser l'espace vacant, l'Arrondissement souhaite poursuivre l'aménagement temporaire l'espace.

La DCSLDS souhaite souligner l'effort des organismes du quartier dans leur réponse au besoin criant de ce secteur en prenant part à l'implantation locale. Les projets d'aménagements temporaires participent à la création d'un sentiment d'appartenance à un

quartier puisque les citoyens sont impliqués dans la réalisation de celui-ci. La mise en place de cet aménagement permettra également à la direction d'investir l'espace afin de créer de potentiels points de service dans l'est de l'arrondissement.

Secteur Masson

L'Arrondissement et l'équipe de la Promenade Masson travaillent de concert à l'acceptation du projet depuis plusieurs années et les efforts ont porté fruit puisque le concept a fait ses preuves tant auprès des commerçants qu'auprès des citoyens. Afin d'éviter de perdre l'approbation des commerçants et des citoyens au cours de l'année tampon entre les phases temporaires et la phase permanente, l'Arrondissement souhaite installer de nouveau le mobilier développé en 2019. De plus, l'initiative permettra aux commerçants de l'artère de profiter de l'achalandage créé par cette installation.

L'approbation du conseil est requise pour procéder à un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour chacun de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire vise à autoriser l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie à utiliser son surplus afin de soutenir financièrement l'implantation d'aménagements temporaires sur le domaine public, dans le secteur de la rue Beaubien et dans le secteur de la rue Masson.

Les crédits requis, au montant de 130 000 \$, seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers, reparté par projet selon le tableau ci-dessous :

Projet	Montant
Secteur Beaubien	70 000 \$
Secteur Masson	60 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des aménagements accessibles, abordables et de qualité, les espaces aménagés sur le territoire de l'arrondissement feront preuve d'écoresponsabilité et favoriseront l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Les projets d'aménagement temporaire s'inscrivent dans une perspective de développement durable, notamment parce qu'ils visent :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre en retirant des places accordées à l'automobile au profit des piétons;
- l'aménagement convivial et sécuritaire du domaine public à des fins de contemplation, de déambulation, de relaxation ou de socialisation;
- le verdissement d'un espace minéralisé;
- le soutien au dynamisme des artères commerciales à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les plans d'aménagement seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier leur approbation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Les projets auront un impact positif sur la qualité de vie des citoyens, résidents du secteur et usagers des artères. Ils ont pour objectifs d'offrir un milieu de vie animé, agréable et sécuritaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, les projets seront approuvés et adaptés à la suite des recommandations de la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe des Communications de l'arrondissement sera impliquée dans la réalisation de chacun des projets

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Secteur Beaubien - Boyer

- Livraison des aménagements et verdissement de l'espace, selon le concept approuvé en 2020 — fin avril, début mai 2021
- Retrait des installations — novembre 2021
- Bilan et recommandation pour des projets similaires — février 2022

Secteur Beaubien Est

- Appel de propositions pour la conception d'aménagement temporaire — mai 2021
- Rencontre de démarrage avec la firme retenue — mi-mai 2021
- Présentation de divers concepts — début juin 2021
- Livraison des aménagements — fin juin, début juillet 2021
- Retrait des installations — novembre 2021
- Bilan et recommandation pour des projets similaires — février 2022

Secteur Masson

- Livraison des aménagements et verdissement de l'espace, selon le concept approuvé en 2020 — fin avril, début mai 2021
- Retrait des installations — novembre 2021
- Bilan et recommandation pour des projets similaires — février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas DESCHATELETS
Agent de développement - culture et
événements publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-15

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1217831002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 29 710,68 \$ du compte de surplus gestion affecté - divers pour le financement du projet pilote de contrôle de l'herbe à poux, pour l'année 2021-2022

Il est recommandé :

D'autoriser le virement de 29 710,68 \$ du compte de surplus de gestion affectée - divers pour le financement du projet pilote de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour l'année 2021-2022;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à signer tout engagement relatif;

D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 16:23

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217831002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 29 710,68 \$ du compte de surplus gestion affecté - divers pour le financement du projet pilote de contrôle de l'herbe à poux, pour l'année 2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 mars 2021, l'Arrondissement a reçu la confirmation du financement du projet de lutte à l'herbe à poux grâce à des aménagements favorables à la biodiversité par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Direction générale de la santé publique.

Selon les termes de l'Entente de collaboration et de suivi dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques - volet santé, les versements de la contribution financière totale de 69 710,68 \$ pour les projets de 2021 et 2022 se feront comme suit :

- un premier versement de vingt-trois mille deux cent trente-sept dollars (23 237 \$) dans les 30 jours suivants la signature de l'Entente entre les Parties pour l'année 2021;
- un deuxième versement de vingt-trois mille deux cent trente-sept dollars (23 237 \$) à l'acceptation du rapport d'activités pour l'année 2021;
- un troisième versement de vingt-trois-mille-deux-cent-trente-six dollars et soixante-huit sous (23 236,68 \$) à l'acceptation du rapport d'activités pour l'année 2022. Ce versement final sera ajusté selon les dépenses encourues.

En mars dernier, un montant de 40 000 \$ du compte de surplus gestion affecté - divers a été réservé pour permettre l'octroi des contrats nécessaires à la réalisation des travaux sur au moins un an, advenant une réponse positive du MSSS. Le présent sommaire décisionnel a pour objectif d'obtenir les fonds complémentaires, d'un montant de 29 710,68 \$, du compte de surplus gestion affecté - divers pour couvrir l'ensemble de la contribution financière du MSSS et procéder à l'octroi des contrats sur les deux ans prévus pour la réalisation du projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services
administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélissa LAROCHELLE
agent(e) de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1217831002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de la stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes, autoriser le virement de 40 000 \$ du compte surplus gestion affectée - divers pour le projet pilote de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2021 et autoriser le directeur d'arrondissement à signer tout engagement relatif

CONTENU

CONTEXTE

Malgré les efforts de verdissement du domaine public, plusieurs espaces se trouvent envahis par l'herbe à poux. Grâce au formulaire de signalement de l'herbe à poux sur le site de *Faites Comme Chez Vous* , près de 100 sites potentiellement infestés ont été relevés par les citoyens en 2020.

L'Arrondissement désire donc être proactif pour trouver des solutions durables, puisqu'il ne s'est pas encore doté d'un plan d'actions viable à long terme pour contrôler l'herbe à poux et les autres pollens allergènes sur son territoire. Pour l'aider dans cette démarche, l'Arrondissement, en collaboration avec la « Coopérative Miel Montréal » (Coop MM) et « Nature-Action Québec » (NAQ), a présenté le 19 février une demande de subvention au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour financer son plan de contrôle de l'herbe à poux en bordure de rue pour 2021 et 2022. Le financement découle de la stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes qui représente une mesure du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) - Volet santé - financée par le Fonds vert.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 200075 - Autoriser le virement de 40 000 \$ du compte surplus gestion affectée - divers pour la réalisation du projet pilote de contrôle de l'herbe à poux ainsi que divers projets en lien avec le Défi Zéro déchet

DESCRIPTION

En 2020, l'Arrondissement s'est doté d'un projet pilote d'actions pour contrôler l'herbe à poux et les autres pollens allergènes en bordure de rue en collaboration avec « Nature-Action Québec » (NAQ) et la « Coopérative Miel Montréal » (Coop MM) tout en favorisant la biodiversité, la protection des pollinisateurs ainsi que la participation et l'engagement des citoyens dans le contrôle de l'herbe à poux.

Au total, 234 m² ont fait l'objet d'un contrôle de l'herbe à poux, par l'arrachage, la plantation d'un couvert végétal compétitif favorable aux pollinisateurs et le suivi de la part de la « Coopérative Miel Montréal ». Une mobilisation et un soutien a permis la plantation de huit (8) carrés d'arbres par les citoyens (total de 81 m²) ainsi que de six (6) carrés et une banquette (153 m²) par la Coop MM. Ces efforts ont porté leurs fruits, puisque 100 % des sites aménagés à la fin du mois de juin ont présenté un niveau d'infestation faible ou nul lors des dénombrements d'herbe à poux réalisés en août.

En 2021, nous voulons poursuivre le plan de contrôle en utilisant les méthodes de prévention de l'année dernière. En effet, le protocole de 2020 a permis d'identifier des assemblages de végétaux dont la sélection des espèces visait spécifiquement le contrôle de l'herbe à poux tout en permettant la création d'aménagements favorables à la biodiversité, dont les pollinisateurs sauvages québécois. Les suivis des plantations de 2020 ont permis de réaliser des décomptes d'herbe à poux sur une seule saison. L'un des objectifs du projet en 2021 est donc de continuer à documenter les résultats de ces aménagements.

De nouvelles plantations permettront également de soutenir davantage les résultats sur des superficies supplémentaires. Pour cette seconde année, les interventions se concentreront sur les mêmes types de sites : les carrés d'arbres et les banquettes (espace vert entre deux carrés d'arbres) en bordure de rue. L'ensemble des plantations réalisées (2020 et 2021) feront l'objet de suivis au cours de la saison 2022.

Les efforts de cartographie de NAQ seront également maintenus dans le même type de site. L'effort sera doublé, passant de 25 km en 2020 à 50 km de rue en 2021. L'augmentation de la confirmation des sites permettra de cibler des tronçons de rue afin de solliciter les résidents à réaliser des plantations aux endroits infestés par l'herbe à poux. Un total de 50 kits de plantations, incluant des directives de plantations réalisées par la Coop MM, seront ainsi distribués aux citoyens en 2022.

Les sites de plantation et de cartographie seront pré-sélectionnés parmi les endroits infestés signalés par les citoyens à l'aide du formulaire de signalement mis en ligne sur la plateforme Internet du programme *Faites Comme Chez Vous*. Parmi ces sites, les tronçons de rue où l'on identifie déjà une certaine vulnérabilité de la population, par exemple par la présence d'installations des CIUSSS de notre territoire, seront pré-sélectionnés en priorité.

Les citoyens seront principalement mobilisés par la distribution de lettres les invitant à participer sur les tronçons sélectionnés. À titre d'exemple, les citoyens de cinq tronçons de rue ont été sollicités en 2020 pour un total de près de 550 adresses. Un nombre similaire de citoyens, selon le nombre de tronçons retenus, devraient être sollicités en 2021 et, du même coup, sensibilisés à la présence d'herbe à poux près de chez eux. Parmi les 45 citoyens ayant démontré leur intérêt pour participer aux plantations, 13 foyers ont été sélectionnés. Compte tenu des superficies de plantations similaires proposées pour 2021, une dizaine de citoyens supplémentaires devraient participer au projet en 2021 et encore plus en 2022, avec la distribution des 50 kits de plantation. Des communications dans le but de mettre en valeur les dons de kits de plantation pour lutter contre l'herbe à poux à l'aide d'aménagements favorables à la biodiversité seront par ailleurs réalisées en 2022.

JUSTIFICATION

L'herbe à poux est une plante qui présente un fort potentiel d'envahissement. Dans un contexte de changement climatique, la propagation, la croissance et la production de pollen de l'herbe à poux peuvent également être influencées par les températures plus chaudes et l'augmentation des concentrations en dioxyde de carbone (CO₂). Les citoyens vulnérables à la rhinite allergique saisonnière pourraient donc se trouver davantage indisposés par la présence d'herbe à poux. La recherche de solutions durables pour contrer sa prolifération et ses effets néfastes à la santé contribuera à favoriser la résilience des aménagements en milieu urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme du MSSP finance jusqu'à 75 % des dépenses admissibles pour un maximum de 70 000 \$. Les sommes maximales demandées au MSSP se répartiront sur les deux prochaines années.

Le montant de 40 000 \$ du compte de surplus de gestion affectée - divers servira à couvrir les frais du mandat à octroyer à la Coopérative Miel Montréal en 2021. Ce montant sera remboursé, en tout ou partie au cours de l'année 2021, lors de la réception de la contribution financière du MSSS. Les sommes nécessaires pour compléter la contribution de 2021 seront imputées dans le budget développement durable.

Les budgets nécessaires à la réalisation des activités prévues pour 2022 seront ajustés à ce moment, selon les modalités de versement de la contribution du MSSS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de lutte à l'herbe à poux grâce à des aménagements favorables à la biodiversité est en accord avec le plan de la transition écologique *Agir pour l'avenir* de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Il s'inscrit dans l'orientation concernant les *Milieux de vie verts*, le sous-objectif *Créer des écosystèmes équilibrés en favorisant la biodiversité* et la mesure spécifique visant à *Privilégier la plantation d'espèces indigènes et la diversification des types de couvre-sols lors de l'entretien des espaces verts et des opérations de plantation saisonnière de l'Arrondissement*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une étude réalisée en 2019, indique que seulement 7,3 % des municipalités du Québec ayant mis en place des actions pour contrer la présence d'herbe à poux sur leur territoire ont opté pour l'implantation d'un couvert végétal compétitif à l'herbe à poux. La coupe, soit par la tonte ou le fauchage, de l'herbe à poux est la méthode la plus utilisée (45 %). À notre connaissance, l'implantation d'un couvert végétal compétitif qui favorise la biodiversité, notamment des pollinisateurs, constitue un projet novateur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet et les contrats octroyés aux partenaires s'adapteront en fonction des mesures de sécurité et sanitaires des autorités au moment de la réalisation des activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs efforts de communication seront également déployés par les équipes de communication de l'arrondissement, en collaboration avec NAQ, en vue de partager l'information nécessaire à l'identification de l'herbe à poux à l'aide de divers outils, comme des affiches, l'infolettre aux citoyens et les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier sera validé lors de la première rencontre de travail afin de s'assurer de la synchronisation de tous les partenaires.

Voici néanmoins les grandes étapes :

- Mise à jour et validation du protocole d'intervention : avril 2021
- Commande des plants par la Coop Miel Montréal : avril 2021-2022
- Identification et validation des sites d'interventions : avril à juin 2021
- Observation et décompte de l'herbe à poux : juin 2021-2022
- Plantation : juin 2021
- Analyse des données et travail de cartographie des espaces infestés par NAQ : août/septembre 2021-2022
- Suivi et arrosage : juillet à août 2021-2022
- Suivi du nombre de plants d'herbe à poux : fin de saison 2021-2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélissa LAROCHELLE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Isabelle ROUGIER
Chef de division - Communication et
Développement durable

Le : 2021-02-16



Dossier # : 1210674004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 20 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour la location d'une boîte à asphalte chaude de quatre (4) tonnes avec remorque pour une période de cinq (5) mois

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de 20 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour la location d'une boîte à asphalte chaude de quatre (4) tonnes avec remorque pour une période de cinq (5) mois.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 16:42

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210674004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de 20 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour la location d'une boîte à asphalte chaude de quatre (4) tonnes avec remorque pour une période de cinq (5) mois

CONTENU

CONTEXTE

La période du printemps est propice à l'apparition de nids-de-poule. Cette année ne faisant pas exception à la règle, de nombreux nids-de-poule doivent être colmatés rapidement afin d'éviter des désagréments pour nos citoyens, cyclistes et automobilistes. Lors du début des opérations de colmatage des nids-de-poule ce printemps, notre boîte à asphalte chaude nous a fait faux bon et a dû être mise au rancart pour des réparations majeures. Compte tenu de l'urgence de la situation, nous avons dû intervenir rapidement en procédant à la location d'une boîte à asphalte chaude. Cette dépense n'étant pas prévue à notre budget de fonctionnement, nous devons faire une demande afin d'avoir l'autorisation de prendre cette dépense à même le compte de surplus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le nombre de fournisseurs ainsi que la disponibilité de ce type d'équipement à cette période de l'année étant limités, nous nous sommes retournés vers l'entreprise Insta-Mix « 9018-7980 Québec inc. » qui nous a transmis une soumission en conséquence. Afin d'augmenter l'efficacité de nos interventions, nous en avons profité pour louer une boîte à asphalte chaude d'une capacité de quatre (4) tonnes, comparativement à celle de 1,5 tonne que nous possédons actuellement. Ainsi, ce volume plus grand nous permettra de couvrir la moitié d'un quart de travail sans être obligés de revenir au clos de voirie afin de la remplir à nouveau. Naturellement, cet équipement doit être pourvu d'une remorque afin d'en assurer sa mobilité aux endroits requis.

JUSTIFICATION

Sans cet équipement, nous aurions été dans l'impossibilité de colmater une grande partie de nos nids-de-poule, ce qui aurait pu avoir des impacts importants au niveau de la sécurité des nos citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir soumission jointe. Les crédits non utilisés seront retournés au compte du surplus de gestion divers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le fait de ne pas être en mesure de colmater rapidement nos nids-de-poule aurait un impact sur la durée de vie de nos routes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À la suite d'un bris d'équipement, l'arrondissement ne disposait plus d'une boîte à asphalte chaude pour colmater les nids-de-poule.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Durée du contrat de location : 5 mois

Date de début : mai 2021

Date de fin : septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUBOIS
c/d urb.p permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-12

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217522005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet de construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie déposé au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (3e appel à projets).

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet Construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie déposé au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source.

D'autoriser la directrice du Développement du territoire et des études techniques à agir au nom de l'Arrondissement et à signer la convention d'aide financière.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 16:24

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217522005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet de construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie déposé au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (3e appel à projets).

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières décennies, la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes ont crû partout sur la planète et leurs impacts ont généré de très importants coûts financiers, mais surtout environnementaux et humains. Ces aléas sont la conséquence d'un réchauffement global du climat généré par des émissions de gaz à effet de serre, issues de l'activité humaine, au-delà de la capacité de support de la planète. Les gouvernements et les populations doivent désormais composer avec les conséquences de ces mutations du climat. Deux types d'actions complémentaires peuvent être menés pour faire face aux changements climatiques : l'atténuation et l'adaptation. L'atténuation consiste à réduire l'intensité des changements [climatiques] en diminuant les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique.

L'adaptation, pour sa part, consiste à évaluer les effets des changements climatiques et à implanter des mesures afin d'en minimiser les impacts. L'objectif premier des mesures d'adaptation est de rendre le territoire, les infrastructures plus adéquats et la population plus résiliente.

À cet égard, la Ville de Montréal s'est dotée, en 2015, d'un premier Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020, révisé en 2017. Celui-ci identifie les six principaux aléas climatiques auxquels Montréal doit se préparer ainsi que les mesures d'adaptation à mettre en place pour réduire les impacts. Ces aléas sont : l'augmentation des températures moyennes, les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les tempêtes destructrices, les sécheresses et les crues.

Conscient de l'importance de l'enjeu, l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie a adopté en 2021 un plan de transition écologique et de résilience axé sur des objectifs 2030 et s'est engagé à faire de la transition écologique et de l'adaptation de son territoire une priorité. Il intervient ainsi depuis de nombreuses années afin d'accroître le verdissement du domaine public et de réduire les surfaces imperméables, notamment par l'ajout de saillies de trottoir végétalisées. L'octroi d'une aide financière permet à l'Arrondissement de

concevoir une version améliorée des saillies végétalisées et d'accélérer l'implantation de ce type d'infrastructure afin d'accroître la quantité d'eau de pluie captée à la source et détournée du réseau d'égout.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 26 02240 - 5 octobre 2020 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien aux municipalités pour la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP).

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie démontre un engagement constant afin d'innover pour trouver des solutions pour améliorer la qualité de vie de ses résidants. L'importance des enjeux climatiques n'étant plus à démontrer, l'Arrondissement souhaite accroître l'efficacité de ses mesures d'adaptation, notamment celles de ses saillies végétales. Outre les enjeux de sécurité routière auxquels elles répondent en premier lieu, les saillies végétales permettent de réduire les surfaces minéralisées et imperméables ainsi que d'augmenter la couverture végétale. Ce faisant, elles contribuent à réduire la quantité des eaux de ruissellement, à lutter contre les îlots de chaleur et à augmenter la biodiversité. Toutefois, l'importance des risques associés aux changements climatiques, notamment l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes exige une amélioration du concept des saillies végétales afin qu'elles soient mieux adaptées aux périodes de pluies abondantes et à la récurrence des périodes de gel et de dégel. Par le fait même, elles participeront à la pérennité des infrastructures d'égout de même qu'à faciliter et améliorer la qualité des opérations d'entretien. Ainsi, l'Arrondissement contribuera à prémunir sa population, leurs biens et leur environnement face aux conséquences des changements climatiques.

JUSTIFICATION

À la suite de l'acceptation pour financement de la demande d'aide financière déposée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de la Ville de Montréal au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) pour le projet intitulé « Construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes », le ministère a préparé un projet de convention d'aide financière à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal.

Une résolution du conseil d'arrondissement doit être adoptée pour la signature de la convention d'aide financière. La résolution, qui doit être adoptée par le conseil d'arrondissement, doit contenir minimalement les éléments suivants :

- le conseil d'arrondissement a pris connaissance des clauses du projet de convention d'aide financière pour la réalisation du projet déposé au Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source;
- le conseil d'arrondissement autorise Madame Guylaine Déziel, directrice de la Direction du développement du territoire et des études techniques à signer la convention d'aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement doit s'engager à participer à 50 % des coûts du projet, pour un montant maximal de 500 000 \$, en sus des dépenses non admissibles au programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'amélioration du concept de saillies végétales afin d'optimiser la gestion durable des eaux de pluie à la source contribue aux objectifs de notre Plan stratégique triennal de transition écologique axé sur des objectifs 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi d'une aide financière par le MAMH permet d'accélérer l'implantation des saillies végétales optimisées pour la gestion durable des eaux de pluie.
La signature de la convention est nécessaire pour obtenir la subvention.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communications en lien avec la subvention sont définies dans la convention d'aide financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention : été 2021
Plans et devis : été-automne 2021
Appel d'offres des travaux : hiver 2022
Travaux : printemps-été 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Arnaud SAINT-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie
Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 8 avril 2021
Arnaud SAINT-LAURENT, 8 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl TREMBLAY
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-08

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

**Dossier # : 1217178001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Marché Angus », « Piétonnisation/inauguration Plaza », « Euro 2021, présenté par TVA sports », « Marché Masson des produits locaux », « Ciné-parc Dante », et « 5 @ 7 musicaux »

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2021-26 _____ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2021-26 _____ jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2021-26 _____ jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2021-26 _____ jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2021-26 _____ jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-23 12:10

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217178001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Marché Angus », « Piétonnisation/inauguration Plaza », « Euro 2021, présenté par TVA sports », « Marché Masson des produits locaux », « Ciné-parc Dante », et « 5 @ 7 musicaux »

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'Arrondissement en 2021. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux ci-joints et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 1er avril 2019, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;, le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5. et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7 pour l'événement « Duathlon Le Vitrail » (1190081006)

CA 2 décembre 2019, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8, Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 et Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5 pour l'événement « Marché Angus » (1198553001).

DESCRIPTION

Les événements proviennent de diverses catégories. Ils peuvent être de nature commerciale, communautaire, sociale, culturelle, sportive, ludique, éducative, multiculturelle, caritative ou protocolaire. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial ainsi que l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores, diffusant à l'extérieur, permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'arrondissement doivent faire preuve d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés dans le tableau annexe A, en pièce jointe, seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Selon la Santé publique du Québec, les marchés publics saisonniers ou permanents peuvent tenir leurs activités en respectant les consignes émises par celle-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les événements, si nécessaire.

Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de

la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle DESJARDINS
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-16

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, ARTICLES 3 et 8)**

ORDONNANCE NO 2021-26-

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2021**

À la séance du 3 mai 2021, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2021, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

**RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
ROSEMONT–PETITE-PATRIE
(01-279, article 521, par. 5)**

ORDONNANCE NO 2021-26-

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2021**

À la séance du 3 mai 2021, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2021, il est exceptionnellement permis, pour annoncer l'événement, d'installer et de maintenir une bannière portant le nom de l'événement et des partenaires, sur le site identifié dans l'annexe A.

La bannière doit être fixée solidement dans des ancrages prévus à cette fin. Elle doit être faite d'un matériau résistant au feu ou ignifugée.

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, les dates et heures de l'événement indiqué dans l'annexe A.
3. Les organisateurs de l'événement sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de leur bannière.

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, Article 3)**

ORDONNANCE NO 2021-26-

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2021**

À la séance du 3 mai 2021, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2021, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de procéder à la fermeture de rue (s) sur le site identifié à cet effet.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable aux dates et aux heures indiquées à l'annexe A.

**RÈGLEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ ET SUR LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC
ET DU MOBILIER URBAIN
(R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)**

ORDONNANCE NO 2021-26-

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2021**

À la séance du 3 mai 2021, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2021, il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans l'annexe A.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans l'annexe A.
4. Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES
(R.R.V.M., CHAPITRE B-3, ARTICLE 20)**

ORDONNANCE NO 2021-26-

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS
DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–PETITE-PATRIE EN 2021**

À la séance du 3 mai 2021, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2021, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 3 mai 2021 - No de sommaire : 1217178001

A.S. Amplification sonore (*1)

V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (*3)

V.H. Véhicule hippomobile (*4)

R.C. Ralentissement de la circulation (*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;

*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	Commentaires
Événement : Marché Angus Contenu : Marché public Promoteur : Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ) Adresse : 307-1401, avenue Legendre, Montréal, QC, H4N 2R9 Représenté par : Josée-Anne Bouchard	500	Montage : 11 h à 15 h Événement : 15 h à 20 h Démontage : 20 h à 22 h Les vendredis du 21 mai au 29 octobre 2021	Parc Jean-Duceppe	Rue William-Tremblay entre les rues Augustin Frigon et André-Laurendeau	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur
Événement : Piétonisation / inauguration Plaza Contenu : Promotion commerciale - événement en fermeture de rue Promoteur : SIDAC Plaza St-Hubert Adresse : 6841-204, rue St-Hubert, Montréal, QC, H2S 2M7 Représenté par : Mike Parente		Montage rues fermées : 4 ou 11 juin 2021 (7 h à 10 h) Événement en rues fermées : 4 ou 11 juin 2021 (10 h à 21 h) 5 ou 12 juin 2021 (10 h à 17 h) 6 ou 13 juin 2021 (10 h à 17 h) Démontage rues fermées : 6 ou 13 juin 2021 (17 h à 18 h 30)	Place Hector-Prud'homme	Rue Saint-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur
Événement : Euro 2021 présenté par TVA sports Contenu : Événement diffusion match de l'Euro Promoteur : SDC de la Petite-Italie et du Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, QC, H2S 1L2 Représenté par : Jean-Eric Delarosbil	150	Montage : 10 h à 15 h Événement : 15 h à 18 h Démontage : 18 h à 20 h Les 11, 16, 20 juin, 6, 7 et 11 juillet 2021	Parc de la Petite-Italie	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle à l'approbation de la Santé publique de celui-ci.
Événement : Marché Masson des produits locaux Contenu : Marché public Promoteur : SDC Promenade Masson Adresse : 5349, 4e Avenue, Montréal, QC, H1Y 2V4 Représenté par : Kheir Djaghri	200	Montage : 14 h 30 à 16 h Événement : 16 h à 20 h Démontage : 20 h à 21 h Lancement le 17 juin de 16 h à 20 h Les jeudis du 8 juillet au 2 septembre 2021	Parc du Pélican	N/A	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	La réalisation de l'événement est conditionnelle au respect du promoteur aux exigences de la Santé publique en vigueur
Événement : Ciné-parc Dante Contenu : Événement culturel de projection de films Promoteur : SDC de la Petite-Italie et du Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, QC, H2S 1L2 Représenté par : Jean-Eric Delarosbil	50	Montage : 16 h à 20 h Événement : 20 h à 22 h 30 Démontage : 22 h 30 à 23 h 30 Les mercredis du 7 juillet au 25 août 2021	Parc Dante	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle à l'approbation de la Santé publique de celui-ci.
Événement : 5 @ 7 musicaux Contenu : Événement culturel Promoteur : SDC de la Petite-Italie et du Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, QC, H2S 1L2 Représenté par : Jean-Eric Delarosbil	150	Montage : 15 h à 17 h Événement : 17 h à 19 h 30 Démontage : 19 h 30 à 21 h Les jeudis du 8 juillet au 26 août 2021	Place du marché	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	La réalisation de l'événement est conditionnelle à l'approbation de la Santé publique de celui-ci.



Dossier # : 1217219002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers au centre d'une ruelle localisée dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3), l'ordonnance no 2021-26- _____ afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour le centre d'une ruelle localisée dans l'arrondissement de Rosemont -La Petite-Patrie.

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-23 08:52

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217219002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers au centre d'une ruelle localisée dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption d'une ordonnance permettant d'autoriser la fermeture partielle de certaines ruelles à la circulation véhiculaire, l'Arrondissement est maintenant en mesure de donner suite à ces demandes citoyennes ou de régulariser l'aménagement existant d'une ruelle.

Plus précisément, cette ordonnance prévoit que le centre d'une ruelle peut être obstrué à la suite d'une requête des riverains.

Plusieurs citoyens sont préoccupés par la sécurité des usagers de leur ruelle en raison de la circulation véhiculaire. En réponse à ces préoccupations, un accompagnement particulier de groupes citoyens a été réalisé en 2020 et au début 2021 dans le but de réaliser des fermetures partielles de ruelles, avec ou sans verdissement en plate-bande, selon les cas. Des visites terrain, des communications téléphoniques et écrites avec l'OBNL en charge de la mobilisation, ainsi que des séances d'information virtuelles et ouvertes à tous les riverains ont eu lieu avec un agent de mobilisation et les comités de ruelle.

D'autre part, le présent sommaire concerne une seule demande de fermeture partielle qui s'est formalisée au cours de l'automne 2020 et de l'hiver 2021 dans une démarche entreprise par un comité de ruelle verte actif depuis 2011.

Toute demande citoyenne de fermeture doit respecter les principes suivants :

- Le comité de ruelle requérant l'obstruction d'un ou des accès de leur ruelle doit préalablement obtenir l'appui d'au moins 51 % des citoyens riverains ainsi qu'un taux de répondants d'au moins 75 % pour déposer une requête à l'Arrondissement. Le dossier doit comprendre le formulaire dûment rempli de demande pour la fermeture

partielle d'une ruelle, le document de signatures des riverains ainsi qu'un plan indiquant les intentions d'aménagement.

- L'organisme mandataire pour l'accompagnement des citoyens transmet les dossiers à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en vue d'en examiner la validité et la faisabilité, en collaboration avec la Division des études techniques. Les demandes qui obtiennent un avis favorable font subséquemment l'objet d'un sommaire décisionnel permettant d'autoriser officiellement la fermeture d'un ou des accès de ruelle.
- Le tronçon de ruelle visé par une demande de fermeture ne doit pas bénéficier d'un service de déneigement municipal ou de collecte municipale.
- Une voie de 3,5 m doit être conservée là où la circulation véhiculaire est autorisée.

L'analyse permet d'identifier au plan (voir pièces jointes) les endroits où une nouvelle signalisation est requise, notamment si un tronçon termine en cul-de-sac.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 26 0239 du 16 août 2010 : Adoption - Règlement RCA-66 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre c-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* » - Modification de l'article 3 - Relativement à la fermeture de ruelle - 1102913019

CA20 26 0048 le 10 mars 2020 : Édicter une ordonnance – Interdiction de la circulation des véhicules routiers pour un accès dans 2 ruelles distinctes dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - 1207911001

DESCRIPTION

Description de la ruelle qui fait l'objet d'une demande d'obstruction à la circulation véhiculaire :

Une demande de fermeture dans le cadre d'une ruelle verte (2011), projet pilote de bollards flexibles et amovibles (avec ancrages) pour fermeture estivale au centre de la ruelle en « I », en cul-de-sac :

1. Ruelle localisée à l'est de la rue De Saint-Vallier, entre la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont : la demande d'obstruction à la circulation véhiculaire, au centre de cette ruelle, a été présentée à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en mars dernier. Le dossier de demande de fermeture partielle est complet et il a été analysé favorablement avec un fort potentiel pour limiter la circulation de transit.

Une particularité de cette demande de fermeture est le potentiel d'en faire un projet pilote de fermeture saisonnière, du printemps à l'hiver, par l'installation de bollards flexibles et amovibles, au centre de cette ruelle en « I ». Le retrait des bollards est prévu annuellement avant la neige et les bollards seront entreposés pour l'hiver chez l'organisme chargé du programme Faites comme chez vous et remis, par eux, au printemps, afin de répondre aux besoins de déneigement, à la demande des riverains, sans nuire aux droits d'accès.

Cette demande vise à favoriser la sécurité des piétons ainsi que les aménagements de la ruelle verte existante en limitant l'usage véhiculaire dans l'emprise de l'unique tronçon de la ruelle, où se trouvent la fermeture centrale, sans nuire aux droits d'accès aux stationnements et aux opérations de déneigement données à contrat par les résidents.

- Localisation du dispositif de fermeture visé par la demande d'obstruction : au centre de la ruelle en « I », vis-à-vis l'arrière du 5921-5925 De Saint-Vallier

- Pourcentage d'appui des riverains en faveur de la fermeture partielle : 73 % des riverains
- Pourcentage des riverains répondants : 80,7 % des riverains
- Dispositif d'obstruction pour le centre de la ruelle : bollards flexibles et amovibles avec ancrage au sol, nombre de bollards requis estimé à quatre, avec dégagement d'un passage central piéton

JUSTIFICATION

Ces demandes étant portées par des comités de ruelles, l'appui de l'Arrondissement servira de levier à la mise en œuvre de ces chantiers citoyens.

Dans le même sens, le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* reconnaît également l'importance de soutenir ce type d'initiative citoyenne, spécifiquement en vertu de l'action 11.3 visant la préservation et la mise en valeur de la trame verte de la municipalité (*chapitre 2, partie 1, PU Montréal*). Le potentiel récréatif de ce réseau alternatif est également mis de l'avant par la municipalité dans le cadre du *Plan d'action familles de Montréal 2008-2012*.

En outre, la fermeture partielle de ruelle à la circulation véhiculaire s'inscrit dans l'objectif de modération de la circulation dans les secteurs résidentiels de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement prend à sa charge les frais relatifs à l'achat et à l'installation des bollards et de l'affichage.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet appui financier et communautaire s'inscrit directement dans une logique de développement durable en soutenant les efforts menés par les citoyens et organismes mandatés par l'Arrondissement. Les paramètres des procédures de ruelle verte et de fermeture de ruelle, qui régissent les principes de fermeture partielle, témoignent de la volonté municipale de soutenir les projets communautaires qui intègrent les principes d'équité, de transparence et d'acceptabilité sociale au cœur de la démarche entreprise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutien à la réalisation de projets de mobilisation citoyenne sur le territoire de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe de *Faites comme chez vous* (Nature Action Québec) assurera le suivi de l'information auprès du comité de ruelle et des avis seront distribués porte-à-porte aux riverains concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2021 : livraisons et installations des bollards et de l'affichage

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BROUILLETTE
agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Martin SAVARIA
Directeur de la culture des sports des loisirs
et du développement social

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, ARTICLE 3)**

- 1. Ruelle située à l'est de la rue St-Vallier, entre la rue de Bellechasse et boulevard Rosemont;*

À la séance du 3 mai 2021, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. L'interdiction temporaire (pour la période estivale), dans l'unique tronçon transversal de la ruelle située à l'est de la rue De Saint-Vallier entre la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont, de la circulation des véhicules routiers au centre de la ruelle (cul-de-sac).



Dossier # : 1217007001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6853, rue Saint-Hubert (lot 2 333 040), de l'obligation de fournir trois unités de stationnement – Fonds de compensation de 30 000 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié)* , l'ordonnance n° _____ jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6853, rue Saint-Hubert (lot 2 333 040) de l'obligation de fournir trois unités de stationnement.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 16:49

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217007001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6853, rue Saint-Hubert (lot 2 333 040), de l'obligation de fournir trois unités de stationnement – Fonds de compensation de 30 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant sollicite une autorisation qui lui permettrait d'être exempté de fournir trois unités de stationnement exigible en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279). Cette demande vise à permettre la réalisation de travaux de transformation d'un bâtiment mixte comportant un commerce au rez-de-chaussée, portant de deux à quatre le nombre de logements sur le lot 2 333 040. En vertu des dispositions inscrites au *Règlement concernant les exemptions en matière d'unités de stationnement* (Règlement 5984 modifié), le conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une résolution, édicter une ordonnance relative à l'exemption sollicitée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Approuver les plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279) - Ajouter une mezzanine, réfectionner les façades et modifier les ouvertures - Bâtiment situé au 6853, rue Saint-Hubert - Permis 3000879533-19.
- Demande en cours - à la suite du permis 3000879533-19, ajout de quatre logements supplémentaires - Bâtiment situé au 6853, rue Saint-Hubert, Demande 3002607574.

DESCRIPTION

Selon l'article 566 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279) , trois unités de stationnement sont exigées pour la transformation d'un bâtiment mixte qui comportera six logements, soit une unité de stationnement par groupe de deux logements de plus de 50 m². Comme le requérant n'est pas en mesure de fournir ces unités de stationnement, une contribution au fonds de compensation est requise pour trois unités.

La demande de permis 3002607574 vise à revoir l'aménagement intérieur prévu au permis précédant afin d'aménager quatre logements supplémentaires pour un total de six. Les transformations du bâtiment prévoient le maintien de l'espace commercial au rez-de-chaussée.

Le projet s'érige dans une zone commerciale dense où le taux maximal d'implantation est de 100 %. L'aménagement de trois unités de stationnement au sous-sol de l'immeuble représente un élément difficile à incorporer dans le projet compte tenu des caractéristiques particulières du bâtiment existant qui occupe déjà la totalité du lot. L'ajout de logement est conforme au Règlement d'urbanisme.

Critères d'évaluation RCA-67, art. 3 (5984 modifié) :

- 1° le caractère exceptionnel de la situation, notamment les caractéristiques de l'occupation du bâtiment ou du terrain;
- 2° les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigées;
- 3° les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur;
- 4° la proximité de stations de métro, d'une desserte d'autobus, de vélos en libre-service et d'un service communautaire d'autos;
- 5° l'opportunité de pourvoir l'emplacement d'un aménagement paysager en lieu et place des unités de stationnement requises.

En vertu de l'ordonnance numéro 2018-26-026, la somme exigée pour toute unité de stationnement faisant l'objet d'une exemption sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est fixée à 10 000 \$.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est d'avis qu'une suite favorable peut être accordée à la présente requête en considérant les éléments suivants :

1° le caractère exceptionnel de la situation, notamment les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain :

- Le projet prévoit le maintien d'un commerce au rez-de-chaussée du bâtiment, ceci, dans une zone commerciale dense où le taux d'implantation maximal prescrit est de 100 %;
- Le bâtiment est situé sur une rue commerciale d'importance, il est donc souhaitable de favoriser un traitement architectural de qualité des façades, autant pour celle de la rue Saint-Hubert que pour celle faisant face à la rue Saint-André. La création d'un accès à un garage serait incompatible avec les façades commerciales souhaitées;
- Le projet bénéficie de l'accessibilité à distance de marche d'une large variété de commerces et de services.

2° les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigées :

- L'aménagement de trois unités de stationnement au sous-sol de l'immeuble représenterait un élément très difficile à incorporer dans le projet, compte tenu des caractéristiques particulières du bâtiment existant qui occupe déjà la totalité du lot.

3° les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur :

- Le projet est situé dans le contexte particulier de la Plaza Saint-Hubert soit une rue commerciale d'importance où une partie du stationnement sur rue est utilisée pour le stationnement à courte durée. Comme le nombre de cases de stationnement requis dans le projet est peu important, le projet aura peu d'impact sur le stationnement sur rue dans le secteur;

- La présence du terrain de stationnement « 078 » sur la rue Saint-André, à proximité du bâtiment, offre la possibilité aux résidents de se pourvoir d'un permis mensuel de stationnement auprès de *Stationnement Montréal* ;
- Le tableau d'analyse ci-dessous témoigne que la quantité de cases de stationnement présentes dans le quadrilatère est suffisante par rapport au nombre de voitures possédées par les résidents. Considérant la mixité des usages dans le secteur, le faible nombre de logements présents dans le quadrilatère du projet et son emplacement stratégique à proximité du métro et de commerces, l'inventaire du stationnement dans le secteur ne nous permet pas de conclure que le projet aura des impacts sur l'offre en stationnement sur rue dans le secteur.

État actuel stationnement quadrilatère Saint-Hubert, Bélanger, Saint-André et Saint- Zotique (sans stationnement payant et stationnement 078 Boyer)	
Nombre approx. d'unités de stationnements sur rue	127
Nombre approx. d'unités de stationnements privées (rues et ruelles)	38
Total nombre d'unités de stationnement approx.	165
Nombre de logements	82
Nombre de voitures théorique (0,67 auto/log)	54,94
Ratio nb. voitures théorique / nb. unités de stationnement	0,33

**ratio nb auto/log tiré de Enquête O-D 2013*

4° la proximité de stations de métro, d'une desserte d'autobus, de vélos en libre-service et d'un service communautaire d'autos :

- Le site est situé dans un rayon d'environ 325 m du métro Jean-Talon et dans un rayon de 500 m du métro Beaubien, ce qui représente environ entre cinq à huit minutes de marche et le secteur est bien desservi par le réseau d'autobus de la STM, par plusieurs stations de vélos en libre-service Bixi, par des stationnements Communauto ainsi que par le réseau de pistes cyclables de la Ville de Montréal.

5° l'opportunité de pourvoir l'emplacement d'un aménagement paysager en lieu et place des unités de stationnement requises :

- Non applicable, car le bâtiment projeté occupe l'ensemble du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme à recevoir de 30 000 \$, à titre de contribution au fonds de compensation devra être déposée dans le compte budgétaire :

2426.0000000.000000.00000.33501.000000.0000.000000.000000.00000.00000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction du nombre de cases de stationnement encourage l'utilisation de modes de transports actifs et collectifs. La réduction du nombre d'automobiles possédées au profit de mode de transport alternatif permet aussi de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et d'assurer la transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 30 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre PLANTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

**RÈGLEMENT SUR LES EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS
DE STATIONNEMENT (5984, modifié)**

ORDONNANCE NO 2020-XX-XXXX

Ordonnance sur les exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis

À la séance du _____, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. Les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant sont exemptées de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) ou le nombre d'unités de stationnement faisant l'objet de droits acquis indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un «X» apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
NO	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
3002733296	Jerry Dervishian	3	6853, RUE SAINT-HUBERT (lot 2 333 040)		X	



Dossier # : 1218695002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 235-237, rue Saint-Zotique Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance n° _____ jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 235-237, rue Saint-Zotique Est (lots 5 061 759 et 5 061 792), de l'obligation de fournir une unité de stationnement.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 15:30

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218695002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 235-237, rue Saint-Zotique Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement - Fonds de compensation de 10 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant sollicite une autorisation qui lui permettrait d'être exempté de fournir une unité de stationnement exigible en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279), dans le cadre d'un éventuel projet visant un agrandissement et un ajout de quatre logements, pour un total de cinq logements, au 235-237, rue Saint-Zotique Est.
En vertu des dispositions inscrites au *Règlement concernant les exemptions en matière d'unités de stationnement* (Règlement 5984, modifié), le conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une résolution, édicter une ordonnance relative à l'exemption sollicitée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune, demande de transformation du bâtiment à venir.

DESCRIPTION

En vertu de l'article 566 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279), 1 unité de stationnement par groupe de deux logements est exigée, pour un bâtiment de plus de 3 logements (superficie totale de plancher égale ou supérieure à 50 m2 par logement). Un minimum de deux unités de stationnement est donc exigé dans le présent cas. Puisque le demandeur ne peut fournir qu'une unité de stationnement dans le cadre de son projet, une contribution au fonds de compensation est requise pour une unité de stationnement.

Le projet prévoit l'agrandissement du bâtiment, qui occuperait toute la superficie du lot, afin d'ajouter 4 logements. Une unité de stationnement intérieure est déjà existante. Par ailleurs, l'ajout de l'unité de stationnement additionnelle requise serait difficile à incorporer au projet, puisque cela réduirait le nombre de logements. Le secteur dans lequel s'implante le projet est mixte et autorise un taux d'implantation maximal de 100 %. L'agrandissement prévu est donc conforme au *Règlement d'urbanisme de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279).

Critères d'évaluation RCA-67, art. 3 (5984 modifié) :

En vertu des dispositions inscrites au *Règlement concernant les exemptions en matière d'unités de stationnement* (RCA-67 (5984 modifié), art. 3), le conseil d'arrondissement peut, par l'adoption d'une résolution, édicter une ordonnance autorisant l'exemption demandée, sous réserve du paiement de la somme prévue. Les critères d'évaluation des demandes d'exemption sont :

- 1° le caractère exceptionnel de la situation, notamment, les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain;
- 2° les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigé;
- 3° les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur;
- 4° la proximité de stations de métro, d'une desserte d'autobus, de vélos en libre-service et d'un service communautaire d'autos;
- 5° l'opportunité de pourvoir l'emplacement d'un aménagement paysager en lieu et place des unités de stationnement requises.

En vertu de l'ordonnance 2018-26-026, la somme exigée pour toute unité de stationnement faisant l'objet d'une exemption sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est fixée à 10 000 \$.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est d'avis qu'une suite favorable peut être accordée à la présente requête en considérant les éléments suivants :

1° le caractère exceptionnel de la situation, notamment, les caractéristiques de l'occupation, du bâtiment ou du terrain :

- Le projet prévoit le maintien d'un commerce au rez-de-chaussée du bâtiment, ceci, dans une zone commerciale dense où le taux d'implantation maximal prescrit est de 100 %;
- Le bâtiment est situé sur une rue commerciale et bénéficie de l'accessibilité à distance de marche d'une large variété de commerces et de services.

2° les inconvénients causés au requérant par l'application des dispositions réglementaires relatives au nombre d'unités de stationnement exigées :

- L'impossibilité de fournir une unité de stationnement vient pénaliser de façon importante le requérant dans la poursuite de son projet. Effectivement, l'espace requis pour aménager l'unité de stationnement manquante empêcherait l'ajout d'un des logements locatifs qui est proposé.

3° les impacts sur la disponibilité des espaces de stationnement dans le secteur :

- Le tableau d'analyse ci-dessous témoigne que la quantité d'unités de stationnement présentes dans le quadrilatère est suffisante par rapport au nombre de voitures possédées par les résidants. Considérant la mixité des usages dans le secteur et son emplacement stratégique à proximité des stations de métro, l'inventaire du stationnement dans le secteur ne nous permet pas de conclure que le projet aura des impacts sur l'offre en stationnement sur rue dans le secteur.

Quadrilatère visé	rue Saint-Zotique Est, rue Alma, rue Dante, avenue de Gaspé
--------------------------	--

Unité de stationnement sur rue (avant normalisation)	124
(après normalisation)	113,5
Unité de stationnement hors rue	59
Total Unités de stationnement (normalisé)	172,5
Nombre de logements	181
Nombre de voitures théorique des résidents	121,27
Ratio Unités de stationnement par logements	0,95
Ratio Nombre de voitures théorique des résidents par unité de stationnement total	0,70

4° la proximité de stations de métro, d'une desserte d'autobus, de vélos en libre-service et d'un service communautaire d'autos :

- Le bâtiment visé par la demande se situe à proximité de trois stations de métro. En effet, le bâtiment est situé à huit minutes de marche de la station de métro Beaubien, à onze minutes de marche de la station Jean-Talon et à douze minutes de marche de la station de Castelnau. Le site est également bien desservi par le réseau d'autobus de la STM, cinq stations de vélos en libre-service Bixi, les stationnements Communauto, ainsi que par le réseau de pistes cyclables de la Ville de Montréal. On peut donc affirmer que les futurs occupants auront à leur disposition des alternatives sérieuses à la possession d'une voiture personnelle, d'autant plus que le secteur est bien desservi par les commerces de proximité.

5° l'opportunité de pourvoir l'emplacement d'un aménagement paysager en lieu et place des unités de stationnement requises :

- Non applicable, car le bâtiment projeté occupe l'ensemble du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme à recevoir de 10 000 \$, à titre de contribution au fonds de compensation devra être déposée dans le compte budgétaire :

2426.0000000.000000.000000.33501.000000.0000.000000.000000.000000.000000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction du nombre d'unités de stationnement encourage l'utilisation de modes de transports actifs et collectifs. La réduction du nombre d'automobiles possédées au profit de modes de transport alternatifs permet aussi de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et d'assurer la transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Règlement en référence : *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina LEMIRE-LAUZON
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-12

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

**RÈGLEMENT SUR LES EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS
DE STATIONNEMENT (5984, modifié)**

ORDONNANCE NO 2021-XX-XXXX

Ordonnance sur les exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis

À la séance du 3 mai 2021, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. Les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant sont exemptées de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) ou le nombre d'unités de stationnement faisant l'objet de droits acquis indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un « X » apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
NO	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
30027 48575	Pangiotis Loupeppis	1	235-237, rue Saint-Zotique Est (lots 5 061 759 et 5 061 792)		X	



Dossier # : 1216235003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de modifier les heures d'usages des parcomètres RD 164, RD 165 et RD 166 situés sur l'axe Bélanger côté sud entre les rues Cartier et Chabot.

IL EST RECOMMANDÉ :

De modifier les heures d'usages des parcomètres RD 164, RD 165 et RD 166 situés sur l'axe Bélanger côté sud entre les rues Cartier et Chabot comme suit : du lundi au vendredi, de 9 h à 14 h et de 16 h à 21 h, de septembre à juin.

Et, d'édicter, à cette fin, l'ordonnance suivante, jointe à la présente résolution :

- ordonnance 2021-26-____, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 15)*

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 16:41

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216235003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de modifier les heures d'usages des parcomètres RD 164, RD 165 et RD 166 situés sur l'axe Bélanger côté sud entre les rues Cartier et Chabot.

CONTENU

CONTEXTE

Dû à des travaux de réaménagement sur le site de l'école Pierre Élliott Trudeau, tous les autobus scolaires (11) de différents gabarits doivent y accéder, de façon permanente, via la rue Cartier. Ce qui implique une réorganisation de la réglementation autour de l'école afin d'assurer l'accès aux parents et au transport scolaire, entre autres, sur l'axe Bélanger où une nouvelle zone à temps limité de 15 minutes est prévue pour les parents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Après analyse et discussion auprès de la direction de l'école et afin d'assurer un accès aux parents, il a été recommandé d'allouer les places des parcomètres RD 164, RD 165-166 selon l'horaire comme suit : du lundi au vendredi, de 9 h à 14 h et de 16 h à 21 h, de septembre à juin afin d'instaurer une réglementation à temps limité de 15 minutes entre 7 h et 9 h et entre 14 h et 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin.

JUSTIFICATION

Selon la direction de l'école, l'accès via la rue Bélanger côté sud permettra un accès direct à la cour d'école et facilitera le déplacement des parents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Agence de mobilité durable assumera les frais engendrés par la modification des horaires des parcomètres et l'Arrondissement prendra la portion en lien avec l'installation de la signalisation de stationnement estimé à environ 250 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La direction de l'école est déjà avisée de la démarche et sera informée lors de sa mise en opération par les études techniques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le CA : 3 mai

Modification des horaires des parcomètres par Agence de mobilité durable : 5 mai

Mise en opération de la réglementation de stationnement entre 14 h et 16 h, du lundi au vendredi dès le 10 mai

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au à l'article 3 alinéa 15 du Règlement municipal C.4.1 sur la circulation et le stationnement .

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LEGRIS
Agente Technique Principale

ENDOSSÉ PAR

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

Le : 2021-04-07

ORDONNANCE NUMÉRO 2021-26-XXX

**Règlement sur la circulation et le stationnement
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 15)**

**Ordonnance modifiant l'horaire d'usage des parcomètres RD 164, RD 165 et RD 166
situés sur l'axe de la rue Bélanger côté sud entre les rues Cartier et Chabot**

À la séance ordinaire du 3 mai 2021, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

- La modification de l'horaire actuel de 9 h à 21 h, du lundi au vendredi par celui-ci de 9 h à 14 h et de 16 h à 21 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin.



Dossier # : 1206235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (Exercice 2021) (RCA-159) afin de modifier les tarifs relatifs au stationnement réservé reliés à l'occupation du domaine public.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter, en vertu de l'article 45 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA-159)* , l'ordonnance numéro 2021-26-XXX, afin de modifier les tarifs applicables aux frais de stationnement réservé pour l'émission des permis d'occupation du domaine public.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-04-20 15:31

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206235002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs (Exercice 2021) (RCA-159) afin de modifier les tarifs relatifs au stationnement réservé reliés à l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Le nouveau logiciel d'émission des permis d'occupation du domaine public, AGIR (l'Assistant à la Gestion des Interventions dans les Rues) est maintenant opérationnel. Ce dernier présente une erreur de conception du système en facturant à la fois l'occupation du domaine public et en percevant aussi un coût pour le stationnement. Pour éviter une double facturation, le temps que les correctifs soient apportés à la plate-forme informatique, il est requis de n'identifier aucun coût pour le volet stationnement. Pour ce faire, le Règlement de tarification de l'arrondissement doit être modifié au Chapitre 5 du Règlement de tarification « UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC », article 45 en lien avec le stationnement réservé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1212614001, CA21 260037

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vient modifier le *Règlement numéro (RCA-159) Règlement sur les tarifs*, Chapitre 5 Utilisation du domaine public :

45. Aux fins de ce règlement, pour le stationnement réservé, il sera perçu :

2° pour le loyer d'une place de stationnement sans parcomètre/sans borne informatisée de perception du stationnement 0 \$ par jour;

3° pour une place de stationnement avec parcomètre/avec borne informatisée de perception de stationnement :

a) loyer :

ii) en sus des tarifs fixés aux sous paragraphes i, par jour 0 \$.

JUSTIFICATION

La conception actuelle du système AGIR facture au requérant des frais d'obstruction de la voie publique, en plus des frais de stationnement. Lorsque le requérant occupe la voie

publique, il se doit de défrayer pour son obstruction, en largeur et en surface d'occupation. Les frais de stationnement ne devraient pas être facturés en surplus puisqu'il s'agit d'une double facturation de l'occupation du domaine public. Le nouveau système est malheureusement conçu ainsi et ne prévoit pas la possibilité de retirer manuellement les frais de stationnement lorsque les coûts d'obstruction et de surface de la voie publique sont déjà facturés. Afin de s'ajuster au système, les frais de location de places de stationnement doivent donc être mis à 0 \$. Toutefois, en présence de parcomètres, les frais de perte de revenus devront être facturés au requérant le cas échéant.

Certaines corrections sont en cours pour le logiciel AGIR, mais d'ici là, afin d'éviter cette double facturation, les frais de stationnement ont été modifiés à 0 \$ dans le système AGIR. Cet ajustement doit aussi être apporté au Règlement de tarification de l'arrondissement pour assurer une cohérence dans les frais de facturation de l'occupation du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site de l'arrondissement après son adoption.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Édiction de l'ordonnance : CA 3 mai 2021

Entrée en vigueur : 4 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LEGRIS
Agente Technique Principale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-08

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

REGLEMENT SUR LES TARIFS (2021)

ORDONNANCE NUMÉRO 2021-26-XXX

modifiant les tarifs relatifs au stationnement tarifé
reliés à l'occupation temporaire du domaine public

Vu l'article 80 du *Règlement sur les tarifs (2021)* (RCA-159);

À la séance du 3 mai 2021, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. Le tarif prévu au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 45 du *Règlement sur les tarifs (2021)* (RCA-159), relatif au loyer d'une place de stationnement sans parcomètre ou borne informatisée de perception, est réduit de 40,00 \$ à 0,00 \$.
 2. Le tarif prévu au sous-paragraphe ii) du sous-paragraphe a) du paragraphe 3° de l'article 45 de ce même règlement, relatif au loyer journalier additionnel pour l'occupation temporaire d'une place de stationnement avec parcomètre ou borne informatisée de perception, est réduit de 40,00 \$ à 0,00 \$.
-